



Groupe Berkem

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 39.791.306,25 euros

Siège social : 20, rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort

820 941 490 RCS Bordeaux

RAPPORT ANNUEL

31 décembre 2021

TABLE DES MATIERES

1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL ..4

2. RAPPORT DE GESTION 5

2.1.	INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....	5
2.1.1.	<i>Situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé</i>	5
2.1.2.	<i>Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe</i>	8
2.1.3.	<i>Evènements post-clôture</i>	8
2.1.4.	<i>Activité en matière de recherche et développement</i>	9
2.1.5.	<i>Succursales</i>	9
2.1.6.	<i>Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe</i>	10
2.1.7.	<i>Indicateurs clefs de performance de nature financière et de nature non financière</i>	13
2.1.8.	<i>Principaux facteurs de risques</i>	14
2.1.9.	<i>Filiales et participations</i>	14
2.2.	INFORMATIONS FINANCIERES	16
2.2.1.	<i>Résultat et proposition d'affectation du résultat</i>	16
2.2.2.	<i>Dividendes</i>	16
2.2.3.	<i>Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement</i>	17
2.2.4.	<i>Délai de paiement clients et fournisseurs</i>	17
2.2.5.	<i>Tableau des résultats des 5 derniers exercices</i>	18
2.2.6.	<i>Prêts inter-entreprises</i>	19
2.2.7.	<i>Ajustement des bases de conversion de titres</i>	20
2.3.	INFORMATIONS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION.....	20
2.3.1.	<i>Le Conseil d'administration</i>	20
2.3.2.	<i>Les comités</i>	23
2.3.3.	<i>La Direction</i>	23
2.3.4.	<i>Mandat des commissaires aux comptes</i>	23
2.3.5.	<i>Gouvernance de la Société</i>	24
2.3.6.	<i>Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme</i>	26
2.3.7.	<i>Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière</i>	26
2.4.	INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE	27
2.4.1.	<i>Actionnariat au 31 décembre 2021</i>	27
2.4.2.	<i>Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice</i>	27
2.4.3.	<i>Actionnariat des salariés</i>	27
2.4.4.	<i>Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres</i>	27
2.4.5.	<i>Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société</i>	28
2.4.6.	<i>Autocontrôle</i>	28

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	29
3.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE	29
3.2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	30
3.3. REVUE ANNUELLE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES ET AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS	30
3.4. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES	30
3.7. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE.....	33
3.8. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS.....	33
4. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2021	34
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021.....	53
6. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021	58
6.1. COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021	58
6.2. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA AU 31 DECEMBRE 2021	96
7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021	100
8. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	105
9. INFORMATIONS GENERALES	108
9.1. CARNET DE L'ACTIONNAIRE	108
9.2. CONTACT	108
10. TABLE DE CONCORDANCE	109

1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 5 à 28 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Blanquefort, le 29 avril 2022

Monsieur Olivier FAHY
Président Directeur Général

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

2.1.1. Situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

2.1.1.1. Activités de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe déploie son savoir-faire industriel et son innovation via deux pôles d'expertises :

- L'extraction végétale : à travers sa filiale Berkem, le Groupe procède à l'extraction d'ingrédients naturels d'intérêts sélectionnés pour leur composition en molécules actives et leurs bénéfices. Berkem cible des principes actifs comme par exemple les polyphénols, antioxydants naturels extraits à partir des pépins de raisins ou de l'écorce de pin. Ces actifs et ingrédients sont ensuite proposés aux industriels des secteurs des compléments alimentaires, la cosmétique et l'agroalimentaire pour la formulation de leurs produits. Depuis 2018, à travers sa filiale Eurolyo, le Groupe offre également des services de lyophilisation qui permettent de conserver l'intégralité des qualités organoleptiques et nutritionnelles des aliments et la conservation des principes actifs fragiles intrinsèques des produits tout en prolongeant leur durée de vie et en facilitant leur transport et leur stockage. Le pôle d'expertise d'extraction végétale contribue à hauteur de 31,5% (vs. 35% en 2020) du chiffre d'affaires consolidé proforma 2021 et s'établit à 14,5 M€.
- La formulation : à travers ses filiales Adkalis et Lixol, le Groupe s'occupe de la formulation et la réaction d'actifs chimiques orientés vers l'amélioration de la performance des matériaux de construction (filière bois notamment) et la synthèse de résines pour les industries de la peinture et des encres d'imprimerie. Le pôle formulation contribue à hauteur de 68,5% (vs. 65% en 2020) du chiffre d'affaires consolidé proforma 2021 pour s'établir à 31,6 M€. Ce chiffre d'affaires issu du pôle formulation progresse fortement de +20% en 2021, notamment grâce à l'accélération de la demande de solutions biosourcées dans le secteur de la construction (+33%), mais également sur le marché de la lutte antiparasitaire (+21%).

Ces deux expertises convergent pour développer une nouvelle technologie unique dans le monde de la chimie : les « suractivateurs végétaux », extraits végétaux capables de favoriser un large spectre d'efficacité des produits de synthèse tout en diminuant leurs risques pour l'homme et l'environnement. L'activité des extraits végétaux apportant son expertise sur l'identification de molécules d'intérêts contenus dans divers végétaux au pôle formulation de biocides œuvrant dans l'optimisation d'usage de la juste dose de molécules issues de la chimie de synthèse.

Au cours des dernières années, Groupe Berkem a intégré ses suractivateurs végétaux à la plupart de ses gammes des produits de formulation, avec pour objectif de couvrir l'intégralité de son portefeuille-produit. En 2020, Groupe Berkem a décidé d'ouvrir plus largement cette offre en proposant à d'autres acteurs de la chimie ses solutions originales, et d'ainsi, promouvoir l'utilisation de solutions biosourcées, plus particulièrement dans l'industrie des biocides.

Cette troisième expertise représente un relais important de croissance future pour Groupe Berkem. Les produits de l'activité « Suractivateurs », qui ont principalement consisté en 2021 en des produits de désinfection destinés aux marchés de l'hygiène, ont représenté pour leur part un chiffre d'affaires de 26 milliers en 2021. En plus de cette nouvelle ligne de produits séparée, le Groupe utilise des

suractivateurs comme ingrédient dans sa gamme de produits biosourcés dans ses activités de revêtements, construction et antiparasitaire au sein de son activité Formulation.

- **Introduction en Bourse de la société sur le marché Euronext Growth à Paris**

En décembre 2021, la Société a réalisé une augmentation de capital de 43,9 millions d'euros, dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris, l'offre initiale ayant été sursouscrite, la Société a exercé intégralement la Clause d'Extension. Par ailleurs, suite à l'exercice partiel de l'option de surallocation, le montant total de l'offre a été porté à 52,2 millions d'euros. Le nombre total d'actions Groupe Berkem placées dans le cadre de son introduction en bourse s'élève donc à 5 615 191 actions, parmi lesquelles 4 719 222 actions nouvelles et 895 969 actions existantes (se référer aux paragraphes 2.1.1.2 et 2.1.3.2 pour plus de détails).

La capitalisation post-opération atteint environ 165 millions d'euros.

- **Opérations sur le capital et modifications des éléments d'identification de la société**

Un apport-cession des titres de la société BERKEM DEVELOPPEMENT a été réalisé par la société HOF à la société GROUPE BERKEM le 8 mars 2021. Cette dernière est devenue à cette date la holding de la société BERKEM DEVELOPPEMENT.

Cet apport-cession a porté sur 33 485 060 actions ordinaires de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit 81 % du capital et des droits de vote. En rémunération de cet apport, la société GROUPE BERKEM a procédé à une augmentation de capital de 29 135 K€.

Le solde des actions BERKEM DEVELOPPEMENT détenu par HOF a été acquis par la société GROUPE BERKEM. Cette opération de cession a porté sur 5 014 938 actions de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit environ 12 % du capital et des droits de vote de celle-ci.

Un compte résultat pro forma de la situation financière non auditée a été préparé dans le but de refléter les effets de l'acquisition comme si cette dernière avait été réalisée le 1er janvier 2021 (se reporter en paragraphe 6.2 du présent document).

Concomitamment à ces opérations, la dénomination sociale de la société IMMOBILIERE ET FONCIERE a été modifiée en GROUPE BERKEM.

- **Rachat des minoritaires**

- **BERKEM DEVELOPPEMENT**

L'entité Groupe BERKEM a pris le contrôle de la société BERKEM DEVELOPPEMENT à la suite de deux opérations successives. Le 8 mars 2021, un apport de 81 % des actions par la société HOF a été réalisé ainsi que l'acquisition de 12 % des actions détenues par la société HOF.

Le 15 décembre 2021, les 2 603 076 actions restantes ont été rachetées à M CAPITAL, pour une valeur de 3 436 K €.

- **BERKEM SAS**

La société BERKEM DEVELOPPEMENT a acquis en 2021 les titres de la société BERKEM détenus par la société MIDI CAPITAL. L'opération a porté sur 1 532 991 titres pour une valeur totale de 2 022 K€.

Du fait de cette acquisition, à la clôture 2021, la société BERKEM DEVELOPPEMENT détient 100 % du capital de la société BERKEM.

A la suite de ces opérations en 2021, l'ensemble des minoritaires a été racheté.

- **Remboursement anticipé global des Obligations Convertibles portées par le fonds NOVI 2 en date du 15 décembre 2021.**

Le nominal des obligations convertibles remboursées s'élève à 14 600 K€, auxquels il faut ajouter 657 k€ de prime de non-conversion, 2 929 K€ d'intérêts capitalisés et 1 185 K€ d'intérêts cash.

- **Incident industriel**

Le 24 juin 2021, un des ateliers du site de Lixol à La Teste-De-Buch a connu un incident qui a engendré sa fermeture. L'assurance perte d'exploitation et dommage aux biens a été mise en œuvre ainsi que le dispositif chômage partiel. L'activité a repris depuis le 8 novembre 2021.

2.1.1.2. Éléments juridiques

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 février 2021 constatant les décisions de l'associé unique, le capital social a été réduit d'un montant nominal de 12.525 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions qui d'un euro de valeur nominale chacune a été ramenée à 0,75 euro chacune.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 mars 2021, l'associé unique a décidé de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration. Monsieur Olivier FAHY, Monsieur Stanislas FAHY, Monsieur Thierry LAMBERT, Monsieur Michael WOOD, Monsieur Egbert SCHWITTERS et Monsieur Alessandro BASCELLI ont été nommés en qualité de nouveaux administrateurs.

A cette même date, l'associé unique a également décidé :

- de procéder au regroupement des actions composant le capital de la Société de telle sorte que le capital social de la Société qui s'élevait à 37.575 euros, divisé en 50.100 actions de 0,75 euro chacune de valeur nominale, soit divisé en 16.700 actions d'une valeur nominale de 2,25 euros chacune ;
- d'augmenter le capital social de 29.135.481,75 euros par émission de 12.949.103 actions ordinaires nouvelles de 2,25 euros de valeur nominale chacune, en rémunération de l'apport en nature des titres de la société BERKEM DEVELOPPEMENT consenti par l'associé unique.

Lors de sa réunion du 10 mars 2021, le Conseil d'administration a désigné Monsieur Olivier FAHY en qualité de Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Il a par ailleurs décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Olivier FAHY.

Monsieur Egbert SCHWITTERS a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 2 avril 2021.

Lors de sa réunion du 18 novembre 2021, le Conseil d'administration a approuvé le principe de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris.

A cette même date, le Conseil d'administration faisant usage de la délégation consentie aux termes de la Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 avril 2021, a décidé le principe d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public de titres financiers, par émission

d'un montant maximal de 4.103.672 actions, pouvant être porté à 4.719.222 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension.

Le 3 décembre 2021, la Société a annoncé le succès de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris¹. Le prix définitif de l'introduction en bourse a été fixé à 9,30 euros par action lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 3 décembre 2021. Avec une demande globale de 43,9M€, le capital social de la Société est désormais composé de 17.685.025 actions, représentant une valorisation de 165,5 M€ sur la base du prix d'introduction en bourse. Le flottant représentait alors 27,91% du capital.

2.1.2. Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe

Dans le but d'améliorer en continu le service client existant tout en générant de nouveaux clients, Groupe Berkem a prévu de lancer une vaste campagne de recrutement afin de renforcer sa force de vente. En particulier, le Groupe souhaite recruter des commerciaux pour accélérer son développement à l'international et déployer ses solutions biosourcées. Dans le domaine de l'extraction végétale, le Groupe a d'ores et déjà, au cours l'exercice 2021, recruté deux commerciaux et une responsable marketing et a pour ambition de doubler ses effectifs de commerciaux en France.

L'un des principaux éléments de la stratégie, à court et moyen termes, du Groupe Berkem consiste à étendre ses activités commerciales dans des zones géographiques qu'il considère comme à fort potentiel et où le Groupe est peu ou pas présent aujourd'hui. Au 31 décembre 2021, 28% du chiffre d'affaires de Groupe Berkem a été réalisé en Europe et au grand export. L'entreprise entend ouvrir des bureaux locaux dans des lieux stratégiques pour adresser de nouvelles régions voire de disposer sur ces zones géographiques de ses propres moyens de production. En ce qui concerne les marchés cosmétique et des compléments nutritionnels, les zones géographiques privilégiées comme débouchés commerciaux de la production française seront les Etats-Unis, l'Europe et l'Asie du Sud-Est. L'effort commercial en direction de la préservation du bois sera porté sur le Canada et l'Europe de l'Est et pourrait nécessiter la mise en place de développement de partenariats industriels ; et, éventuellement, à terme, la mise en place d'ateliers locaux pour effectuer la dilution des produits. En ce qui concerne les résines alkydes, les zones privilégiées seront le Canada et l'Europe et le Groupe pourrait souhaiter disposer à terme de ses propres moyens de production sur ces territoires.

Enfin, la stratégie de croissance organique du Groupe pourrait être accélérée par des opérations sélectives de fusions-acquisitions permettant au Groupe d'étendre sa présence internationale, d'élargir son portefeuille client ou encore de renforcer ses expertises existantes.

2.1.3. Evénements post-clôture

2.1.3.1. Evénements post-clôture opérationnels

Le 26 janvier 2022, la Société a annoncé le renforcement de son équipe de Direction avec la nomination de Monsieur Eric MOUSSU en qualité de Directeur Commercial du Groupe.

Le 7 février 2022, la Société a annoncé l'initiation de la couverture de son titre par Berenberg et TP ICAP².

¹ Communiqué de presse du 29 juin 2021, disponible sur le site internet de la Société

² Communiqué de presse du 7 février 2022, disponible sur le site Internet de la Société.

Le 28 mars 2022, la Société a annoncé le lancement de sa gamme de résines entièrement biosourcées destinée au marché de la peinture Bâtiment. Cette résine élaborée à partir de matières premières d'origine biosourcées et renouvelables utilise notamment un solvant 100% biosourcé.

2.1.3.2. Événements post-clôture de nature juridique

Le 7 janvier 2022, Groupe Berkem a annoncé la fin de la période de stabilisation dans le cadre de son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth à Paris, ayant débuté le 8 décembre 2021, ainsi que l'exercice partiel de l'option de surallocation à hauteur de 679.986 actions. Le nombre total définitif d'actions offertes dans le cadre de l'offre s'élève à 5.615.191 actions donc 4.719.222 actions nouvelles et 895.969 actions existantes. Le flottant s'élevait alors à 31,75% du capital social de Groupe Berkem.

Le même jour, la Société a annoncé la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires à compter du 10 janvier 2022 (se référer au paragraphe 2.4.4 du présent document).

Lors de sa réunion du 3 mars 2022, le Conseil d'administration de la Société a autorisé l'attribution gratuite de 111.250 actions au profit de huit salariés du Groupe. L'attribution définitive de ces actions est conditionnée au respect d'une condition de présence. Une période de conservation leur sera ensuite applicable.

Le groupe d'intégration fiscale dont la société BERKEM DEVELOPPEMENT était la tête de groupe prend fin le 31 décembre 2021. Un nouveau groupe d'intégration fiscale est constitué à compter du 1er janvier 2022. La société tête de groupe de ce nouveau groupe est la société GROUPE BERKEM, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 820 941 490. Les sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale sont les sociétés ADKALIS, BERKEM, BERKEM DEVELOPPEMENT, EUROLYO et LIXOL.

2.1.4. Activité en matière de recherche et développement

La Recherche et Développement est au cœur de la stratégie d'innovation du Groupe. Avec quatre laboratoires dédiées à la R&D et une équipe de 15 collaborateurs dont 8 ingénieurs ou titulaires d'un doctorat, les équipes R&D sont une des forces du Groupe.

Au cours des trois derniers exercices clos, ce sont près de 100 projets par an en moyenne qui ont été conduits par les équipes de R&D du Groupe (CIR et CII) dont 75% en partenariat avec des clients. Les activités de Groupe Berkem sont éligibles aux dépenses de Crédit Impôt Recherche pour ses clients depuis 2014. Le Groupe a bénéficié du Crédit Impôt Recherche, du Crédit Impôt Innovation et d'autres subventions pour un montant de 592k€ en 2021.

L'objectif des équipes R&D du Groupe est de maintenir une innovation permanente pour enrichir l'ensemble des gammes du Groupe par des produits intégrant des composés issus de l'extraction végétale, de proposer des produits à très forte valeur ajoutée (notamment dans le cadre de développements spécifiques ou de démarche de co-développement avec les clients pour conforter des relations commerciales à long terme) et d'anticiper les évolutions des marchés.

2.1.5. Succursales

Néant.

2.1.6. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe

Note : L'attention du lecteur est attirée sur le fait que sauf mention expresse contraire, les données ci-dessous sont extraites des comptes consolidés du Groupe relatant l'activité sur la période du 8 mars 2021 au 31 décembre 2021 (10 mois). Le Groupe communique également sur les données extraites du compte de résultat consolidé pro forma établi afin d'illustrer l'activité sur une période de 12 mois.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe du 8 mars au 31 décembre 2021 représente le montant consolidé des activités de négoce, de prestations de services et de production. Le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison pour les ventes de marchandises et de produits finis, à l'achèvement pour les prestations de services.

La ventilation du chiffre d'affaires consolidé du groupe, est la suivante :

	2021.12
France	28 972
Export	9 547
Total	38 519

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires consolidé pro forma (12 mois) de Groupe Berkem s'élève à 46,1 M€, soit une progression de près de +14%, par rapport à l'exercice 2020 (40,6 M€ de CA). Pour mémoire, la croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires entre 2013 et 2020 était de +11,9%.

Le pôle d'expertise d'extraction végétale contribue à hauteur de 31,5% (vs. 35% en 2020) du chiffre d'affaires consolidé proforma 2021 et s'établit à 14,5 M€.

Le pôle formulation contribue à hauteur de 68,5% (vs. 65% en 2020) du chiffre d'affaires consolidé proforma 2021 pour s'établir à 31,6 M€. Ce chiffre d'affaires issu du pôle formulation progresse fortement de +20% en 2021, notamment grâce à l'accélération de la demande de solutions biosourcées dans le secteur de la construction (+33%), mais également sur le marché de la lutte antiparasitaire (+21%).

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Pour information, le détail des montants du chiffre d'affaire ci-dessous correspond aux données 12 mois. Le total sur 12 mois fait 46 066 K€. Le compte de résultat consolidé 12 mois fait ressortir un montant de 38 519 K€. La différence correspond aux opérations entre le 1er janvier 2021 et le 8 mars 2021.

	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires
Alimentaire et travail à façon	2 479	5%
Cosmétique	4 204	9%
Complément nutritionnel	7 738	17%
Autres	142	0%
Extraction végétale	14 563	32%
Construction	19 804	43%
Coatings	5 970	13%
Pest control	5 389	12%
Suractivateurs	26	0%
Autres	314	1%
Formulation	31 503	68%
Total Chiffre d'affaires	46 066	100%

Marge brute globale

La marge brute globale consolidée est la suivante :

	2021.12
Chiffre d'affaires	38 519
Production stockée	902
Production immobilisée	1 568
Transfert de charges d'exploitation	1 034
Achats consommés	-16 359
Marge brute	25 665
Taux de marge brute	67%

Autres achats et charges externes

La ventilation des autres achats et charges externes, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	2021.12
Redevances de Location-financement	-43
Locations et charges locatives	-484
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 392
Autres charges externes	-413
Achats non stockés de matières et fournitures	-974
Personnel mis à disposition	-10
Sous-traitance générale	-338
Entretiens et réparations	-493
Primes d'assurance	-309
Etudes et recherches	-569
Divers	-91

Publicités	-403
Transports	-1 502
Déplacements, missions	-615
Frais postaux	-118
Services bancaires	-63
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	-6
Autres achats et charges externes	-7 822

Charges de personnel

La décomposition des charges de personnel, présentés dans le compte de résultat est la suivante :

	2021.12
Rémunérations du personnel	-6 820
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 951
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-90
Charges de personnel	-9 862

Résultat financier

Le résultat financier se décompose tel que :

	2021.12
Produits de participation	7
Revenus des valeurs mobilières de placements	-
Gains de change	20
Autres produits financiers	1
Revenus des autres immobilisations financières	112
Reprises de provision	1
Total Produits financiers	142
Charges d'intérêts sur emprunt	-2 013
Pertes de change	-18
Autres charges financières	-46
Dotations aux provisions	-2
Total Charges financières	-2 079
Dot./Amt primes de remb. des obligations	-480
Total Variation nette des dép. et prov. financières	-480
Total Résultat financier	-2 417

Les charges d'intérêts sont essentiellement constituées de 1 617 K€ d'intérêts sur les emprunts obligataires et 358 K€ d'intérêts sur la dette senior, souscrit par Berkem Développement.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose tel que :

	2021.12
Produits de cession d'immobilisations	165
Autres produits exceptionnels	139
Reprise de provisions	50
Total Produits exceptionnels	354
Valeur comptable des éléments actifs cédés	-1
Autres charges exceptionnelles	-1 351
Dotation aux provisions exceptionnelles	-339
Total Charges exceptionnelles	-1 691
Total Résultat exceptionnel	-1 337

Les autres charges exceptionnelles correspondent notamment ;

- à la présentation en charges exceptionnelles du traitement comptable de la valeur des stocks à l'ouverture qui a un impact négatif et non monétaire sur la marge lors de la vente effective des stocks pour 368 K€,
- à des charges internes liées à l'IPO pour 588 K€.

2.1.7. Indicateurs clefs de performance de nature financière et de nature non financière

La performance financière du Groupe est suivie de la manière suivante :

- de manière continue en ce qui concerne le chiffre d'affaires tant par entité que par client ;
- des soldes intermédiaires de gestion mensuels sont réalisés par entités et agrégés ;
- chaque mois un *reporting* est établi par société avec les informations suivantes :
 - o chiffre d'affaires et marge par client, par commercial et par produits ;
 - o évolution des prix de revient industriel (PRI)³ et évolution des coûts des matières premières.

Chaque production externalise un PRI qui est suivi par les responsables de production.

Les prix d'achats des matières sont analysés et suivis. En cas d'annonce d'une augmentation future par un fournisseur, le Groupe analyse tout de suite l'impact sur ses PRI et tente, le cas échéant, de trouver une substitution ou une solution alternative pour en limiter l'impact.

L'EBITDA, la marge d'EBITDA et l'EBE⁴ sont également suivis.

L'EBE exclut les "autres produits" et les "autres charges d'exploitation" qui sont inclus dans le calcul de l'EBITDA.

³ Le prix de revient industriel est le coût de production comprenant :

- les consommations de matières premières, produits semi-finis et emballages ainsi que les charges directes et indirectes de production ;
- les amortissements des biens concourant à la production ;
- auxquels un coefficient de structure est appliqué in fine.

⁴ L'excédent brut d'exploitation (EBE), ou bénéfice brut d'exploitation, correspond à la ressource d'exploitation dégagée par le Groupe. Il ne prend pas en compte les produits et charges exceptionnels, ni les amortissements ni la politique de financement du Groupe.

2.1.8. Principaux facteurs de risques

A l'occasion de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris, la Société avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter à la Section 3 " Facteurs de risques" du Document d'Enregistrement et à la Section 2 "Facteurs de risque liés à l'Offre" de la Note d'Opération. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents.

- **Incident industriel**

Le 24 juin 2021, un incident sur le site de Lixol, basé à La Teste-de-Buch s'est déclaré. Une détonation suivie d'une fuite de vapeur d'eau émanant d'un réacteur contenant une résine alkyde en cours d'élaboration ont été constatées. Suite à l'incident, l'atelier des réacteurs à Teste-de-Buch a été fermé et les deux réacteurs sur le site ont été mis hors service pour permettre l'inspection complète et la réparation des réacteurs ainsi que l'inspection et la remise en conformité des structures, équipements et matériels de l'atelier. A la date du présent document, la réparation du réacteur par le prestataire du Groupe est finalisée et a été prise en charge par l'assurance. La remise en service de l'atelier de réacteurs est intervenue le 8 novembre 2021.

- **Conflit militaire en Europe**

Le 24 février 2022, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine déclenchant une crise de grande envergure. Au niveau international, les impacts économiques et financiers devraient être significatifs.

Selon la direction, la guerre en Ukraine n'a pas d'impact immédiat sur l'activité des sociétés du Groupe dans la mesure où il n'existe aucune relation avec l'Ukraine et la Russie.

A terme, certains approvisionnements de matières premières pourraient en être impactés.

2.1.9. Filiales et participations

2.1.9.1. Activité et résultats des filiales et participations

A la date du présent document, le Groupe comporte quatre filiales opérationnelles principales.

2.1.9.1.1. Berkem (extraction végétale)

Berkem, société créée en 1993 et fondée sur des savoir-faire éprouvés depuis plus de 55 ans, est la filiale de Groupe Berkem dédiée à l'extraction de principes actifs. Grâce à son laboratoire R&D intégré, Berkem élabore des gammes de produits issus de végétaux sélectionnés pour leur composition en molécules actives et leurs propriétés. Ces actifs sont ensuite proposés aux acteurs des marchés majeurs de la nutraceutique, la cosmétique et l'agroalimentaire pour la formulation de leurs produits. Berkem développe également des extraits végétaux sur mesure, à forte valeur ajoutée, comme l'extrait de safran ou de truffe par exemple, qui garantissent des productions exclusives.

Chaque année, plus de 450 produits sont fabriqués, plus de 150 commandes sont enregistrées et plus de 5 000 analyses sont réalisées (matières premières, produits intermédiaires et produits finis). Par ailleurs, les fournisseurs sont évalués régulièrement, et les clients audient les produits et les prestations afin de valider le bon respect de leur cahier des charges.

2.1.9.1.2. Eurolyo (extraction végétale)

En février 2018, Groupe Berkem a acquis la société Eurolyo dotant celle-ci des moyens industriels complémentaires nécessaires à son essor. Les complémentarités opérationnelles avec la filiale Berkem sont nombreuses : mêmes secteurs d'activités, clients communs, intégration amont/aval des produits / offres packagées.

Située à Chartres, Eurolyo est spécialiste de la lyophilisation sur mesure depuis 1995. Les divers processus de lyophilisation permettent de conserver l'intégralité des qualités organoleptiques et nutritionnelles des aliments et la conservation des principes actifs fragiles intrinsèques des produits tout en prolongeant leur durée de vie et en facilitant leur transport et leur stockage.

En 2021, pour conforter son développement, Eurolyo a triplé la surface de l'entreprise pour passer de 470 m² à 1 700 m². Il s'agit d'un agrandissement conséquent afin d'adapter les capacités de production à ses objectifs. Si 50 m² de surface d'étagères techniques limitaient à 63 tonnes les volumes traités, aujourd'hui portée à 80 m², la surface opérationnelle permet de traiter jusqu'à 105 tonnes par an.

2.1.9.1.3. Adkalis (formulation)

Adkalis conçoit, développe, produit et commercialise des formulations qui permettent de conférer, par ses solutions curatives et préventives, une plus grande durabilité aux matériaux, notamment le bois. Les formulations d'Adkalis (comprenant les gammes propres au Groupe ainsi que la gamme FORESTER, seule gamme de produits externes au Groupe) permettent de préserver et protéger le bois et autres matériaux de construction contre des agents biologiques (par exemple, les termites ou les larves d'insectes xylophages ou bien encore les champignons) ainsi que des dégradations provoquées par le feu, l'humidité et les rayons UV. Regroupant au sein d'une même société une série de marques historiques de protection du bois, Adkalis se positionne comme le référent en France et l'un des cinq premiers acteurs européens sur les marchés de la filière bois et de l'industrie du bâtiment.

Adkalis compte plus de 750 clients professionnels de la filière bois (scieurs, charpentiers, menuisiers, fabricants de panneaux bois, de palette, de maisons à ossature bois) et plus de 1000 clients professionnels de la construction et de l'entretien-rénovation (artisans, maçons, applicateurs de solutions préventives et/ou curatives de protection des matériaux bois et matériaux durs).

En 2021, Adkalis lance une solution de protection du bois contre le feu, une première alternative écologique aux produits ignifuges traditionnels consistant à améliorer les performances au feu des bardages et intérieurs bois.

2.1.9.1.4. Lixol (formulation – résine)

Acquise par Groupe Berkem en 2017, Lixol produit et commercialise (depuis 1960) des résines destinées aux industries de la peinture et des vernis dans le secteur du bâtiment, ainsi qu'aux industries du traitement des bois et des encres. Lixol est spécialisée dans l'élaboration de résines dites alkydes produites à partir d'huiles végétales, de matières premières issues de la chimie organique et de solvants pétroliers. L'infrastructure de production de Lixol permet de fournir à plus de soixante-dix clients (en France et en Afrique du Nord, principalement) des produits sous diverses formes : résines sans solvant (gamme haut extrait sec), résines en solutions dans divers solvants (white spirit et autres

solvants pétroliers, que Groupe Berkem fait évoluer vers des solvants d'origines végétales biosourcés), résines en émulsions (diluées dans de l'eau).

La commercialisation des produits Lixol s'effectue sur le terrain par deux collaborateurs qui prospectent les fabricants de peinture et les professionnels du secteur.

2.1.9.1.5. Berkem Développement (holding animatrice)

Berkem Développement est la holding animatrice du groupe. Elle supporte des services centraux comme l'IT, les achats, la comptabilité, les finances, le réglementaire et certaines fonctions de Direction. Les revenus de Berkem Développement sont uniquement des revenus intra-groupe : management fees, rémunération de présidence, location de véhicules (les financements de toute la flotte de véhicules étant portés par Berkem Développement sous forme de crédit-bail) et refacturations des frais financiers (la majorité des financements du Groupe étant portés par Berkem Développement).

2.1.9.2. Prises de participations et prise de contrôle

Le 8 mars 2021, la Société a acquis auprès de la société KENERCY (anciennement dénommée HOF), société contrôlée par Monsieur Olivier FAHY, 5.014.938 actions ordinaires de Berkem Développement, représentant environ 12,20 % du capital et des droits de vote, payées notamment par voie de compensation avec la créance détenue à l'encontre de KENERCY par la Société.

Le même jour, KENERCY a apporté à titre pur et simple à la Société 33.485.060 actions ordinaires de Berkem Développement représentant environ 81% du capital et des droits de vote de cette dernière moyennant l'émission par la Société de 12.949.103 actions ordinaires nouvelles émises au profit de KENERCY.

2.1.9.3. Aliénations d'actions et participations croisées

Néant.

2.2. INFORMATIONS FINANCIERES

2.2.1. Résultat et proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la perte de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, pour un montant de (1.006.543) euros, intégralement sur le poste "Primes d'émission, de fusion, d'apport".

2.2.2. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Date de clôture	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes	0 €	0 €	0 €

Non éligibilité à l'abattement de 40%	0 €	0 €	0 €
--	-----	-----	-----

2.2.3. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ne font apparaître aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

2.2.4. Délai de paiement clients et fournisseurs

	Fournisseurs						Clients					
	0j	1 à 30j	31 à 60j	61 à 90j	91j et plus	Total (1j et plus)	0j	1 à 30j	31 à 60j	61 à 90j	91j et plus	Total (1j et plus)
Nbre de factures	3	4	3	0	0	7	0					0
Montant des factures (TTC)	53 640 €	62 801 €	50 170 €	-2 230 €	0 €	110 741 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1,1%	1,3%	1,0%	0,0%	0,0%	2,3%						
% du CA de l'exercice (TTC)	4,5%	5,3%	4,2%	0,0%	0,0%	9,3%						

2.2.5. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

En €	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	100	100	100	50.100	39.791.306
Nombre d'actions ordinaires existantes	100	100	100	50.100	17.685.025
Nombre d'actions à dividende prioritaires existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	0	1.191.628
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2.525	-930	-2.688	-6.374	-418.543
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2.525	-930	-2.688	-6.374	-1.006.543
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mai avant dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-	-	-	-	-
Dividende distribué à chaque action					0,06
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	4
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux au titre de l'exercice	-	-	-	-	-

2.2.6. Prêts inter-entreprises

Les sociétés Berkem, Adkalis, et la société Berkem Développement ont conclu le 1^{er} janvier 2014 une convention de trésorerie, aux termes de laquelle les sociétés conviennent de faire usage, de façon permanente et systématique, de la possibilité de pratiquer entre elles des opérations de trésorerie. Selon un accord d'extension en date du 21 décembre 2021, cette convention a été étendue à la société Lixol et à la société Eurolyo.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les avances en compte courant suivantes ont été effectuées dans le cadre de cette convention et se sont poursuivies au titre des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 :

- La société Eurolyo a consenti à la société Berkem Développement une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Adkalis, une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Berkem une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Lixol une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Groupe Berkem une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les avances en compte courant suivantes ont été effectuées dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale et se sont poursuivies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- La société Lixol a consenti à la société Berkem Développement une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2020. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem a consenti à la société Berkem Développement une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2020. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Eurolyo une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2020. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Adkalis une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2020. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.

Les opérations suivantes ont par ailleurs été réalisées entre les sociétés du Groupe et la société Kenercy (anciennement dénommée HOF), holding animatrice du Groupe :

- Le compte courant Kenercy détenu par Berkem Développement au 31 décembre 2020 a fait l'objet d'un reclassement en prêt pour 3.259.641,23 euros.

- Le 8 mars 2021, la société Berkem Développement a cédé sa créance sur la société Kenercy à la société Groupe Berkem pour sa valeur nominale de 8.779.857 euros financée par un crédit vendeur. Cette créance a depuis été éteinte par compensation avec les opérations d'apport décrites au paragraphe 2.1.9.2 du présent document.
- Le 8 mars 2021, la société Lixol a cédé une créance sur la société Kenercy à la société Groupe Berkem pour un montant de 300.000 euros financée par un crédit vendeur.

Le 8 mars 2021, la Société a intégré une convention de trésorerie en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, aux termes de laquelle elle a consenti à la société Berkem Développement une avance en trésorerie d'un montant de 15 M€.

2.2.7. Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

2.3. INFORMATIONS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION

2.3.1. Le Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président : Olivier FAHY
Administrateurs : Stanislas FAHY
 Thierry LAMBERT (Administrateur indépendant)
 Michael WOOD (Administrateur indépendant)
 Alessandro BASCELLI (Administrateur indépendant)

- **Olivier Fahy : Président du conseil d'administration et directeur général**

	Après des études à l'Ecole de Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris en 1986, Olivier Fahy a démarré sa carrière dans l'industrie de la peinture bâtiment. Il a créé sa première entreprise de grossiste en peinture en 1988 en région Parisienne, qu'il a ensuite revendu. Après un bref passage comme commercial Export dans un laboratoire pharmaceutique, il a intégré un cabinet d'Expertise Industriel, le Cabinet Roux-Herr, où il a accompli des missions auprès de grands comptes industriels et bancaires dans le cadre de cession ou de reprise d'actifs corporels. Considérant que l'on peut s'appliquer à soi-même ce que l'on peut conseiller, Olivier Fahy a participé en 1993 à la reprise de la société SARPAP devenu ensuite Berkem. Salarié dès 1996 de Berkem, puis Directeur Général en 2001, puis PDG et principal actionnaire en 2008, Olivier Fahy a accompagné les équipes dans la croissance de Berkem, et de moins d'un million de chiffres d'affaires hors taxes en 1993, Berkem a été amenée aujourd'hui à un petit groupe de plus de 150 personnes, réalisant un peu plus de 40 millions d'euros de chiffres d'affaires hors taxes.
---	--

- **Stanislas Fahy : Administrateur**

	Titulaire d'un Bachelor en Commerce International de Neoma Business School et d'un Master of Science in Sustainability Management de l'ESCP Europe, Stanislas Fahy est aujourd'hui responsable du développement de solutions informatiques dans une entreprise spécialisée dans la gestion des déchets du BTP. Outre le développement de projets innovants, Stanislas Fahy participe activement à la construction de partenariats avec les acteurs du marché du recyclage des terres et des déchets du bâtiment en coordination avec de nombreux acteurs économiques différents.
---	--

- **Thierry Lambert : Administrateur indépendant**

	Après des études bancaires (ITB et CESB), Thierry Lambert poursuit une carrière de cadre bancaire au sein de la BNP où il exerce différentes responsabilités de direction de sièges puis de responsable adjoint Marketing Entreprises au sein de la Direction Centrale des réseaux métropolitains. En 1989, il quitte la banque pour Pikarome, entreprise de condiments (vinaigre, moutarde) en tant que DGA, et crée une filiale de culture et conditionnement de cornichons au Maroc. A partir de 1992, il participe aux côtés de Jacques Dikansky à la création de Naturex, entreprise de production (extraction, formulation) d'ingrédients naturels destinés principalement aux industries agro-alimentaire, nutraceutique, cosmétique et pharmaceutique à partir de plantes sauvages ou cultivées provenant de la terre entière ; Il sera Directeur Général Délégué de la société puis son PDG de 2012 à 2015. Il introduit en Bourse la société dès 1996 et procède à différentes levées de fonds par le biais d'augmentations de capital sur le marché. Ces levées de fonds permettront de financer un ambitieux programme d'acquisitions (une dizaine entre 1997 et 2014) qui renforcera le caractère international de l'entreprise, très présente en particulier aux USA où il passera le plus clair de son temps pendant plusieurs années. Présente dans une quinzaine de pays sous formes d'implantations industrielles ou commerciales, l'entreprise qui réalise plusieurs centaines de millions d'euros de CA lors du départ en retraite de Thierry LAMBERT sera ultérieurement vendue à Givaudan.
--	---

- **Michael Wood : Administrateur indépendant**

	Mike Wood possède une solide expérience dans l'industrie alimentaire après avoir occupé des postes de direction dans le domaine de la sécurité alimentaire. En outre, il apporte avec lui une expérience dans le développement de solutions clientèles innovantes. En tant que Head of Company Standards dans un groupe national de supermarchés au Royaume-Uni, Mike Wood a dirigé des équipes qui ont participé à l'amélioration des normes en matière d'alimentation, de sécurité et de protection des consommateurs. Il a ensuite occupé plusieurs postes de direction au sein du géant international de la vente au détail, Tesco stores ltd, avant d'être Head of Innovation & Field Support pour le leader mondial de la lutte antiparasitaire et des services d'hygiène - Rentokil Initial plc. Il dirige aujourd'hui l'équipe Sécurité Alimentaire et Sanitaire du plus important grossiste alimentaire du Royaume-Uni. Mike Wood est titulaire d'un BSc Hons en santé environnementale et d'un MSC en sécurité et contrôle alimentaire.
---	--

- **Alessandro Bascelli : Administrateur indépendant**

	Alessandro Bascelli a consacré 40 ans de sa vie professionnelle au développement d'entreprises sur des marchés étrangers. En 1983, il est diplômé en langues modernes et littératures (anglais – allemand) et débute sa carrière en tant que programmeur de production chez Delta SPA, entreprise industrielle fabriquant des semelles pour chaussures en polyuréthane. Il acquiert au sein de cette dernière une expertise en matière de ventes auprès des marchés américains et canadiens et développe, en parallèle, une approche de vente reposant sur la qualité des produits et du service après-vente y afférent. C'est cette approche qu'Alessandro Bascelli perfectionnera et poursuivra tout a long de sa carrière. En 1992, il rejoint en tant que directeur des exportations Italtacco SRL, entreprise industrielle opérant également sur le secteur des semelles avec une expertise spécifique dans le mélange chimique thermoplastique. Alessandro Bascelli participera au développement du marché à l'export de cette entreprise. Ses fonctions l'amèneront à se rendre fréquemment dans de nombreux pays afin notamment de promouvoir la qualité des produits et de l'entreprise. Alessandro Bascelli participera également à la création d'une unité de production au Mexique. Alessandro Bascelli décide en 2003 de rejoindre ICA SPA, entreprise spécialisée dans le revêtement de bois, en tant que directeur des exportations. Bien qu'opérant sur un secteur différent, Alessandro Bascelli appliquera son approche et l'expertise acquise, notamment son approche multiculturelle, afin de développer le département des exportations qui passera de 8 à 30 employés à la fin de sa carrière
---	---

	avec une présence dans de nombreux pays, notamment en Espagne, Allemagne, Pologne, Etats-Unis et Chine.
--	---

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président-Directeur général. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et de l'un de ses membres.

Du 8 mars 2021 au 31 décembre 2021⁵, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 7 fois aux dates listées ci-après.

Dates des réunion du Conseil d'administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
10 mars 2021	6	100%
8 avril 2021 ⁶	4	80%
8 octobre 2021	5	100%
28 octobre 2021	5	100%
18 novembre 2021	3	60%
3 décembre 2021	5	100%
7 décembre 2021	5	100%

2.3.2. Les comités

A la date du présent rapport, la Société a mis en place, par décision du Conseil d'administration du 8 avril 2021, un comité d'audit pour une durée illimitée.

Lors de sa réunion du 8 avril 2021, le Conseil d'administration de la Société a nommé en qualité de premiers membres du Comité d'audit :

- Monsieur Thierry LAMBERT, administrateur indépendant, également Président du Comité d'audit ; et
- Monsieur Stanislas FAHY.

La mission du Comité d'audit est, avec indépendance par rapport aux dirigeants de la Société, d'assister le Conseil d'administration à veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la qualité et à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les Commissaires aux comptes de leur mission. À ce titre, le Comité d'audit émet des avis, propositions et recommandations au Conseil d'administration.

2.3.3. La Direction

La direction générale de la Société sera assurée par un Président Directeur Général (Monsieur Olivier FAHY), la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général n'étant pas envisagée à la date du présent rapport.

2.3.4. Mandat des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

⁵ Il est rappelé qu'antérieurement au 8 mars 2021, la Société était constituée sous forme de société par actions simplifiée à associé unique.

⁶ Lors de sa réunion du 8 avril 2021, le Conseil a constaté la démission de Monsieur Egbert SCHWITTERS, portant le nombre total d'administrateurs de six à cinq.

VS AUDITEX SARL

Représentée par Monsieur Simon VEZIN

81 rue Hoche, 33200 Bordeaux

Durée du mandat en cours : 2 exercices correspondant à la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEIXIS SAS

Représentée par Monsieur Nicolas de LAAGE de MEUX

4 bis chemin de la Croisière, 33550 Le Tourne

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Commissaires aux comptes suppléants**Monsieur Jean-Marc MAURETTE**

9 rue Matabiau 31000 Toulouse

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

LEMPEREUR & ASSOCIES EXPERTISES SARL

225 rue d'Angoulême 24000 Périgueux

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.3.5. Gouvernance de la Société

La Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlednext comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'admission de ses titres aux négociations sur le marché Euronext *Growth* Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de Middlednext (<https://www.middlednext.com/>).

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le code Middlednext à la date du présent document.

Recommandations du Code Middlednext	Adoptée	Non adoptée
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X	
R 4 : Information des membres du conseil	X	
R 5 : Formation des « membres du Conseil »		X
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	

R 7 : Mise en place de comités	X	
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)		X
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 10 : Choix de chaque administrateur	X	
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil		X
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X	
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X
R 14 : Relation avec les « actionnaires »	X	
Le pouvoir exécutif		
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R 19 : Indemnités de départ		X
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R 22 : Revue des points de vigilance	X	

La Société considère en particulier qu'elle ne se trouve pas en conformité avec les recommandations suivantes :

- R 5 « *Formation des « membres du Conseil »* » : A la date du présent rapport, la Société n'a pas prévu de plan de formation triennal. Une réflexion à ce propos sera menée dans les 24 prochains mois afin de prévoir un plan de formation adapté aux spécificités de la Société.
- R 8 « *Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE* » : A la date du présent rapport, la Société n'a pas mis en place de comité spécialisé sur la RSE. L'option d'un conseil réuni en formation de comité RSE est notamment étudiée. Une réflexion à ce propos sera menée dans les 24 prochains mois.
- R9 « *Mise en place d'un règlement intérieur du conseil* » : A la date du présent rapport, la Société n'a pas rendu public le règlement intérieur dont son Conseil d'administration s'est doté le 8 avril 2021, ne jugeant pas cette publication opportune pour le moment.
- R11 « *Durée des mandats des membres du conseil* » : A ce jour, la Société ne juge pas opportun de mettre en place un renouvellement échelonné des administrateurs compte tenu de sa taille et du nombre d'administrateurs composant son Conseil d'administration. En fonction de l'évolution de la composition de sa gouvernance, la Société appréciera l'opportunité de soumettre à ses actionnaires des propositions de renouvellement échelonné de ses administrateurs.
- R13 « *Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil* » : A la date du présent rapport, le Conseil d'administration ne dispose que d'une faible antériorité de fonctionnement dans la

mesure où ce dernier a été créé par suite de la transformation de la Société le 8 mars 2021. Le Conseil d'administration étudiera ultérieurement la mise en place d'une évaluation de ses travaux une fois que ce dernier disposera du recul suffisant pour arrêter une procédure qui lui est adaptée. Cette procédure devrait être mise en place au cours des 24 prochains mois.

- R16 : Le Groupe se conforme à cette recommandation excepté en ce qui concerne la publication du rapport d'équité. Cette publication n'est pas jugée opportune par la Société.
- R19 « *Indemnités de départ* » : Le Conseil d'administration de la Société n'a pas jugé opportun, à ce jour, de plafonner l'indemnité de départ susceptible d'être versée à Monsieur Olivier FAHY à deux ans de rémunération (fixe et variable) eu égard aux conditions spécifiques d'application de cette indemnité. L'indemnité de cessation des fonctions de Monsieur Olivier FAHY tient compte non seulement des modalités spécifiques de fixation de sa rémunération variable annuelle entièrement dépendante des performances du Groupe (pourcentage de l'excédent brut d'exploitation) impliquant que le cumul de sa rémunération fixe et variable servant de base à la détermination du montant indemnitaire puisse faire l'objet de variations importantes d'un exercice à l'autre. Le plafonnement du montant indemnité, selon le cas, à trois ans de rémunération (fixe et variable) est ainsi plus adapté. De même, ce plafonnement s'explique également par le fait que Monsieur Olivier FAHY ne dispose par ailleurs d'aucune indemnité conventionnelle ou clause de non-concurrence au titre de son contrat de travail venant éventuellement s'ajouter au montant indemnitaire arrêté par le Conseil d'administration.

2.3.6. Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

2.3.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le Groupe dispose des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière suivantes :

2.3.7.1. Organisation du département comptable et financier

La fonction financière est gérée en interne par le directeur financier. La fonction comptable est assurée avec l'assistance d'un expert-comptable. Le Groupe est soucieux de préserver une séparation entre ses activités de production et de supervision des états financiers et a recours à des experts indépendants pour l'évaluation des postes comptables complexes (engagements de retraites).

La paie est réalisée en interne et la revue fiscale est confiée à un expert-comptable.

Les comptes établis en normes françaises, produits avec l'assistance d'un cabinet d'expertise comptable indépendant, sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes.

La Direction Financière reporte directement au Président Directeur Général.

2.3.7.2. Processus budgétaire et "reporting mensuel"

Le système comptable mis en place par le Groupe repose sur les normes comptables françaises. Le Groupe établit un budget annuel et un "reporting mensuel". Ces éléments sont présentés au Président Directeur Général ainsi qu'au Conseil d'administration en fonction de la périodicité de ses réunions. Le Groupe réalise un suivi budgétaire précis.

2.4. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE

2.4.1. Actionnariat au 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2021 :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Société KENERCY	12.069.833	68,25 %	12.069.833	68,25 %
M. Stanislas FAHY	1	0,00%	1	0,00%
Public	5.615.191	31,75 %	5.615.191	31,75 %
TOTAL	17.685.025	100,00%	17.685.025	100,00%

2.4.2. Modifications de la détention des actionnaires significatifs au cours de l'exercice

Le 7 décembre 2021, à l'occasion de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris, la société KENERCY a cédé 215.983 actions existantes de la Société.

A l'occasion de l'introduction en Bourse de la Société, la société KENERCY a consenti à Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG, agissant en qualité d'agent stabilisateur, une option de surallocation permettant la cession d'un nombre maximum de 740.281 actions existantes de la Société. Le 7 janvier 2022, à l'issue de la période de stabilisation, la Société a annoncé la mise en œuvre partielle de l'option de surallocation pour un montant total de 679.986 actions existantes de la Société.

2.4.3. Actionnariat des salariés

A la date du présent rapport, aucun salarié du Groupe ne détient de participation au capital de la Société.

2.4.4. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres

La Société a confié à TP ICAP (Europe) SA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires à compter du 10 janvier 2022.

Le contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions du cadre juridique en vigueur. Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et a pour objet d'assurer la liquidité des actions Groupe Berkem, cotées sur Euronext Growth Paris (ISIN : FR00140069V2 – mnémonique : ALKEM).

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 300 000 euros
- 0 actions

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions prévues à l'article 5 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021.

2.4.5. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Néant.

2.4.6. Autocontrôle

Néant.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Olivier FAHY	Date de nomination : 8 mars 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur les comptes 2024	Président et Directeur Général Administrateur	- KENERCY SARL : Gérant - IEIC Vaulx En Velin (SARL) : Gérant - IEIC Saint Hilaire De Loulay (SARL) : Gérant - Alma (SCI) : Gérant
Monsieur Stanislas FAHY	Date de nomination : 8 mars 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur les comptes 2024	Administrateur	Néant
Monsieur Thierry LAMBERT	Date de nomination : 8 mars 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur les comptes 2024	Administrateur indépendant	Fytexia : Membre du comité stratégique
Monsieur Michael WOOD	Date de nomination : 8 mars 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur les comptes 2024	Administrateur indépendant	Néant
Monsieur Alessandro BASCELLI	Date de nomination : 8 mars 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur les comptes 2024	Administrateur indépendant	Néant
Monsieur Egbert SCHWITTERS	Date de nomination : 8 mars 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur les comptes 2024	Administrateur indépendant	- L'Elan d'azur : Gérant - Centre d'Exploitation des Procyanidines – CEP : Liquidateur

	Date de démission : 2 avril 2021		
--	-------------------------------------	--	--

3.2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

- Contrat de travail de Monsieur Olivier FAHY

Monsieur Olivier FAHY est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein de la Société en qualité de directeur adjoint à la direction générale ayant pris effet le 1er septembre 1996 (initialement au sein de la société Berkem (suite à la fusion-absorption de la société SARPAP) puis de la société Berkem Développement). En raison des fonctions de dirigeant mandataire social qu'exerce et qu'a pu exercer Monsieur Olivier FAHY au sein de ces différentes entités, ce contrat de travail demeure suspendu depuis le 30 novembre 2001.

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe, et dans la mesure où la Société dispose désormais d'un rôle d'animation des sociétés du Groupe, l'équipe des cadres exécutifs salariés de Berkem Développement (incluant Monsieur Olivier FAHY au titre exclusivement de son contrat de travail suspendu de Directeur Adjoint à la Direction Générale) a été transférée, le 5 mars 2021, au sein de la Société dans le cadre de conventions tripartites de transfert volontaire conclues entre la Société, Berkem Développement et chaque salarié concerné.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le transfert conventionnel du contrat de travail de Monsieur Olivier FAHY est demeuré sans incidence sur sa suspension.

3.3. REVUE ANNUELLE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES ET AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Sans objet.

La Société était, jusqu'au 8 mars 2021, constituée sous forme de société par actions simplifiée à associé unique non tenue à l'établissement d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes en application du dernier alinéa de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Aucune convention réglementée n'a été conclue par la Société depuis cette date.

3.4. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 26 avril 2021 :

Objet de la résolution	Durée de l'autorisation	Plafond autorisé (valeur nominale en euros ⁽¹⁾)	Mise en œuvre des délégations de compétence/pouvoirs au cours de l'exercice 2021
Autorisation à consentir au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth à Paris	18 mois		<i>Conseil d'administration du 7 décembre 2021 : Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.</i>
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth à Paris (<i>Quatrième résolution</i>)	26 mois	29.173.056 €	
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public au sens du point d de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 à l'occasion de la première admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth Paris (<i>Cinquième résolution</i>)	26 mois	29.173.056 €	<i>Conseil d'administration du 3 décembre 2021 et décisions du Président Directeur général du 7 décembre 2021 : Emission de 4.719.222 actions dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société</i>
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public au sens du point d de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth à Paris (<i>Sixième résolution</i>)	26 mois	29.173.056 €	

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth Paris (<i>Septième résolution</i>)	26 mois	29.173.056 € sans excéder 20 % du capital de la Société par période de 12 mois ; ledit capital étant apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration d'utilisation de cette délégation)	
Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription (<i>Huitième résolution</i>)	26 mois	15% de l'émission initiale	
Autorisation à donner au conseil d'administration en application de l'article L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris (<i>Dixième résolution</i>)	38 mois	10% du capital de la Société	<i>Conseil d'administration du 3 mars 2022 : attribution gratuite de 111.250 actions.</i>
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris (<i>Douzième résolution</i>)	26 mois	1.000.000 €	

(1) Aux termes de la 11^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2021 :

- le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des Quatrième à Dixième Résolutions est fixé à vingt-neuf millions cent soixante-treize mille cinquante-six euros (29.173.056 €) (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie

étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions,

le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être émis en vertu des délégations conférées aux termes des Sixième à Huitième résolutions ci-dessus est fixé à vingt-neuf millions cent soixante-treize mille cinquante-six euros (29.173.056 €) (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce.

3.7. MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 10 mars 2021, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Olivier FAHY.

3.8. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS

Aucune attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

Lors de sa réunion du 3 mars 2022, le Conseil d'administration de la Société a autorisé l'attribution gratuite de 111.250 actions au profit de huit salariés du Groupe. L'attribution définitive de ces actions est conditionnée au respect d'une condition de présence. Une période de conservation leur sera ensuite applicable.

4. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2021

GRUPE BERKEM

SOMMAIRE

COMPTE RENDU DE TRAVAUX DE L'EXPERT-COMPTABLE	2
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	3
ANNEXE	7

COMPTE RENDU DE TRAVAUX DE L'EXPERT-COMPTABLE

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société GROUPE BERKEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	74 962 203 €
Chiffre d'affaires :	1 191 628 €
Résultat net comptable :	(1 006 543 €)

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

GROUPE BERKEM

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	4 573 630	156 307	4 417 323	5,89		
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	41 689 612		41 689 612	55,61		
Créances rattachées à des participations	15 895 382		15 895 382	21,20		
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	62 158 624	156 307	62 002 317	82,71		
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	220 739		220 739	0,29		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	1 500		1 500	0,00		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	350 538		350 538	0,47		
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	12 387 109		12 387 109	16,52	50 067	100,00
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	12 959 886		12 959 886	17,29	50 067	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	75 118 510	156 307	74 962 203	100,00	50 067	100,00

GROUPE BERKEM

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 39 791 306)	39 791 306	50 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	33 270 515	100,07
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		-6 151
Report à nouveau		12,28
Résultat de l'exercice	-1 006 543	-6 374
	-1,33	-12,72
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	72 055 278	37 575
	96,12	75,05
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	50 000	3 917
. Associés	0,07	7,82
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 982 640	4 915
Dettes fiscales et sociales		9,82
. Personnel	449 673	
. Organismes sociaux	288 519	
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 795	
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	97 298	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 660
Instruments financiers à terme		7,31
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 906 925	12 492
	3,88	24,95
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif		
(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	74 962 203	50 067
	100,00	100,00

GROUPE BERKEM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 191 628		1 191 628	100,00			1 191 628	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	1 191 628		1 191 628	100,00			1 191 628	N/S
Production stockée								
Production immobilisée			4 573 630	383,81			4 573 630	N/S
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			17 268	1,45			17 268	N/S
Autres produits			1	0,00			1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			5 782 527	485,26			5 782 527	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			4 787 600	401,77	6 374		4 781 226	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			94 634	7,94			94 634	N/S
Salaires et traitements			695 002	58,32			695 002	N/S
Charges sociales			307 807	25,83			307 807	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			156 307	13,12			156 307	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			47 702	4,00			47 702	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			6 089 050	510,99	6 374		6 082 676	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-306 523	-25,71	-6 374		-300 149	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)								

GROUPE BERKEM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII)	588 000 49,34		588 000	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-588 000 -49,33		-588 000	N/S
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X) Total des Produits (I+III+V+VII)	5 782 527 485,26		5 782 527	N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 789 070 569,73	6 374	6 782 696	N/S
RÉSULTAT NET	-1 006 543 -84,46 <i>Perte</i>	-6 374 <i>Perte</i>	-1 000 169	N/S
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier				

ANNEXE**PRÉAMBULE**

L'exercice social clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été arrêtés le 15 avril 2022 par le Conseil d'administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Continuité de l'exploitation ;

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 et ANC N°2018-07 ;
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CRISE SANITAIRE COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-29 du 23 mars 2020 constituent un évènement qui n'a pas eu d'impact sur l'évaluation des actifs et des passifs, des charges et des produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur son activité depuis le 16 mars 2020, la continuité d'exploitation étant assurée.

Dans ce contexte sans précédent, aucune mesure n'est nécessaire.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. À la clôture de l'exercice, aucun indice de perte de valeur n'a été mis en évidence. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'augmentation de capital inhérents à l'opération d'introduction en bourse, ont été comptabilisés en frais d'établissement, et sont amortis prorata temporis sur une période linéaire de 5 ans.

TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

À la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. La comparaison entre le coût historique et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus ou moins-values latentes. En cas de moins-value, une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée.

Au 31 décembre 2021, la valeur d'utilité appréciée des titres détenus dans la filiale BERKEM DEVELOPPEMENT ne conduit pas à constater de dépréciation. Les créances rattachées à des participations ne présentent pas de risque de perte de valeur.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

MODIFICATION DES ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Par décision du 8 mars 2021, les associés ont décidé de :

- Modifier la dénomination sociale : « IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE » est devenue « GROUPE BERKEM » ;
- Transformer la société par actions simplifiée en société anonyme ;
- Modifier l'objet social pour y intégrer « La prise de participations sous quelque forme que ce soit [...] dans toute entreprise, société ou groupement, existant [...]. La détention et la gestion sous forme de franchises, concessions et autres moyens, de droits de propriété intellectuelle et industrielle et l'homologation, la certification et l'obtention d'autorisations de mise sur le marché liées aux activités de la société et de ses filiales et participations ».

ACQUISITION DE TITRES DE PARTICIPATIONS

Plusieurs opérations sont intervenues en 2021, en vue d'acquérir le capital social de la société BERKEM DEVELOPPEMENT :

- Le 8 mars 2021, 33 485 060 actions ordinaires ont été apportées par la société HOF devenue KENERCY à la valeur nette comptable de 29 135 481,75 € ;
- Le 8 mars 2021, 5 014 938 actions ordinaires ont été cédées par la société HOF devenue KENERCY sur la base d'une valeur de marché de 9 118 069,56 € ;
- Le 15 décembre 2021, les 2 603 076 actions restantes ont été rachetées à M CAPITAL, pour une valeur de 3 436 060,32 €.

Au 31 décembre 2021, la société détient 41 103 074 actions de BERKEM DEVELOPPEMENT sur un total de 41 103 076 actions composant le capital de cette dernière.

INTRODUCTION EN BOURSE

La société GROUPE BERKEM a fait l'objet d'une introduction en bourse sur le marché Euronext Growth le 7 décembre 2021. La capitalisation post-opération atteint environ 165 millions €.

Dans le cadre de l'introduction en bourse, la société a émis 4 719 222 actions nouvelles pour une valeur nominale 10 618 249,50 € et une prime d'émission de 33 270 515,10 €.

L'option de surallocation a été exercée partiellement. La période de stabilisation, qui a débuté le 8 décembre 2021, s'est achevée le 7 janvier 2022. Les mesures de stabilisation ont porté sur un nombre total de 60 295 actions et ont été opérées sur l'exercice 2021. Après l'exercice de l'option de surallocation, le flottant de Groupe Berkem s'élève à 31,75 % du total de son capital social.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**INTEGRATION FISCALE**

Un nouveau groupe d'intégration fiscale est constitué à compter du 1^{er} janvier 2022. La société tête de groupe est la société GROUPE BERKEM. Les sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale sont les sociétés ADKALIS, BERKEM, BERKEM DEVELOPPEMENT, EUROLYO et LIXOL.

CONTEXTE INTERNATIONAL

Le 24 février 2022, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine déclenchant une crise de grande envergure. Au niveau international, les impacts économiques et financiers devraient être significatifs. La guerre en Ukraine n'a pas d'impact immédiat sur l'activité des sociétés du groupe, dans la mesure où il n'existe aucune relation avec l'Ukraine et la Russie. À terme, certains approvisionnements de matières premières pourraient en être impactés.

NOTES ANNEXES SUR LES POSTES DU BILAN

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements poste à poste
Frais d'établissement, recherche et développement			4 573 630
Autres immobilisations incorporelles			
Total immobilisations incorporelles			4 573 630
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles			
Participations évaluées par équivalence			41 689 612
Titres de participations			15 895 382
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total immobilisations financières			57 584 994
Total immobilisations brutes			62 158 624

	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin d'exercice
	Par virement de poste à poste	Par cession ou mise au rebut	
Frais d'établissement, recherche et développement			4 573 630
Autres immobilisations incorporelles			
Total immobilisations incorporelles			4 573 630
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles			
Participations évaluées par équivalence			41 689 612
Titres de participations			15 895 382
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total immobilisations financières			57 584 994
Total immobilisations brutes			62 158 624

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche		156 307		156 307
Autres immobilisations incorporelles				
Total amortissements des immobilisations incorporelles		156 307		156 307
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Total amortissements des immobilisations corporelles				
Total dotations aux amortissements		156 307		156 307

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice		
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel
Frais d'établissement, recherche	156 307		
Autres immobilisations incorporelles			
Total dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	156 307		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Total dotations aux amortissements des immobilisations corporelles			
Total dotations aux amortissements	156 307		

FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Désignation	Montant	Amortissement	Durée d'amortissement
Frais d'augmentation de capital	4 573 630	156 307	5 ans

Les frais d'augmentation de capital portés à l'actif de la société en 2021, sont inhérents à l'opération d'introduction en bourse. Ils correspondent aux éléments suivants :

- Commissions et courtages sur ventes	1 484 567 €
- Honoraires	2 674 685 €
- Frais de communication & publicité	414 379 €

Ces frais d'augmentation de capital sont amortis en linéaire sur 5 ans.

ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	15 895 382		15 895 382
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	220 739	220 739	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	350 538	350 538	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	16 468 159	572 777	15 895 382
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	50 000		50 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 982 640	1 982 640		
Personnel et comptes rattachés	449 673	449 673		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	288 519	288 519		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	38 795	38 795		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	97 298	97 298		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 906 925	2 856 925	50 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale	Total
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	50 100	1 €	50 100 €
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	17 668 325	2,25 €	39 753 731,75 €
<i>Rémunération de l'apport des titres BERKEM DEVELOPPEMENT – 08/03/2021</i>	12 949 103	2,25 €	29 135 481,75 €
<i>Augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse – 08/12/2021</i>	4 719 222	2,25 €	10 618 249,50 €
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	16 700	2,25 €	37 575 €
<i>Réduction de capital motivée par des pertes – 19/02/2021</i>	50 100	(0,25 €)	(12 525 €)
<i>Regroupement des actions et modification de leur valeur unitaire – 08/03/2021</i>	(50 100)	(0,75 €)	(37 575 €)
	16 700	2,25 €	37 575 €
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	17 685 025	2,25 €	39 791 306,25 €

Plusieurs opérations sont intervenues en 2021 concernant le capital social de la société GROUPE BERKEM :

- 19 février 2021 : réduction de capital motivée par des pertes d'un montant de 12 525 €, portant le capital social de 50 100 € à 37 535 €, par voie de réduction de la valeur nominale des 50 100 actions de 1 € à 0,75 € ;
- 8 mars 2021 :
 - o Regroupement des actions de la société par 1 action ordinaire nouvelle de 2,25 € contre 3 actions de 0,75 € de nominal ;
 - o En rémunération de l'apport de 33 485 060 actions ordinaires de BERKEM DEVELOPPEMENT réalisé par la société HOF devenue KENERCY au profit de la société GROUPE BERKEM le 12 février 2021, émission de 12 949 103 actions nouvelles au profit de la société HOF devenue KENERCY, soit une augmentation de capital en nature de 29 135 481,75 € ;
- 7 décembre 2021 : augmentation de capital d'un montant de 10 618 249,50 € par création de 4 719 222 actions nouvelles dans le cadre de l'introduction sur le marché Euronext Growth.

PRIME D'EMISSION

Une prime d'émission d'un montant de 33 270 515,10 € a été comptabilisée en date du 7 décembre 2021, dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse.

ETAT DES PROVISIONS

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	220 739
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	220 739

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	591 096
Dettes fiscales et sociales	729 083
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	1 320 179

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

NOTES ANNEXES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	1 191 628
TOTAL	1 191 628

Répartition par marché géographique	Montant
France	1 191 628
Etranger	
TOTAL	1 191 628

TRANSFERTS DE CHARGES

Nature	Montant
Refacturations de charges	
Avantages en nature	17 268
Remboursements d'assurance	
TOTAL	17 268

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les postes de produits et charges exceptionnels comprennent des rémunérations exceptionnelles accordées dans le cadre du succès de l'opération d'introduction en bourse, ainsi que les charges sociales assises sur ces rémunérations.

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	(418 543)	
Résultat exceptionnel (et participation)	(588 000)	
Résultat comptable	(1 006 543)	

La société n'a pas, au titre de son résultat fiscal individuel, comptabilisé de charge d'impôt.

AUTRES INFORMATIONS

MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

	Montant
Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	47 700
Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes de direction	①
Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes de surveillance	-
TOTAL	47 700

① - La rémunération des membres des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
Honoraires du collège des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes sociaux	11 641
Honoraires du collège des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes consolidés	18 000
Honoraires du collège des commissaires aux comptes au titre des conseils et prestations de services	-
TOTAL	29 641

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	4	-

Il est à noter que trois des cadres de direction ont été transférés depuis la filiale BERKEM DEVELOPPEMENT le 31 mars 2021.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

A compter de l'exercice 2021, la société mère consolidant les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est la société GROUPE BERKEM, domiciliée au 20 Rue Jean Duvert à Blanquefort. Le périmètre de consolidation comprend les sociétés BERKEM DEVELOPPEMENT, ADKALIS, BERKEM, EUROLYO et LIXOL. Le premier exercice de consolidation couvre la période du 8 mars au 31 décembre 2021.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES ET ENGAGEMENTS REÇUS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et engagements assimilés	102 226
Autres engagements donnés	
TOTAL	102 226
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus	
TOTAL	
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Les engagements de retraite n'ont pas été constatés sous forme de provision. L'engagement au 31 décembre 2021 s'élève à 102 k€. La société n'employait aucun salarié aux clôtures précédentes, aussi, il n'existait jusqu'ici aucun engagement de retraite.

Principales hypothèses retenues :

- Taux d'actualisation	0,98 % (Iboxx corporate AA 10 +)
- Age départ retraite	67 ans cadre et non-cadre
- Taux de progression salaire	2% constant
- Taux de rotation du personnel	1% cadre et 5 % non-cadre
- Convention collective	Chimie
- Table de mortalité	TG 05

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Entités	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu	Titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Dernier exercice clos		Dividendes encaissés dans l'exercice
				Valeur brute	Valeur nette			Chiffre d'affaires	Résultat net	
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
BERKEM DEVELOPPEMENT	2 055 154	1 555 283	100 %	41 689 611		15 894 428		5 876 448	85 379	-

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

GROUPE BERKEM

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale

GROUPE BERKEM

SA au capital de 39 791 309 €

20 rue Jean Duvert

33290 BLANQUEFORT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE BERKEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

La note « Règles et méthodes comptables – Titres de participation et autres immobilisations financières » en page 8 de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier la valeur d'utilité retenue pour l'évaluation des titres de participation en analysant les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Tourne et à Bordeaux, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

P/ DEIXIS,

Nicolas de Laâge de Meux

Associé

P/ VS AUDITEX

Simon Vezin

Associé

6. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021

6.1. COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021



GROUPE BERKEM

COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

GROUPE BERKEM

20 rue Jean Duvert
33290 Blanquefort

AVERTISSEMENT

Les comptes consolidés du « Groupe » relatifs aux comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, correspondent aux comptes consolidés de la société GROUPE BERKEM et de ses filiales

L'activité du groupe est du 08/03/2021 au 31/12/2021

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan consolidé

2021.12

	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	56 920	- 1 895	55 026
<i>Dont écart d'acquisition</i>	29 693	-	29 693
Immobilisations corporelles	35 487	- 22 015	13 472
Immobilisations financières	226	-	226
Titres mis en équivalence	-		-
Total actif immobilisé	92 632	- 23 910	68 723
Stocks et en-cours	7 505	- 251	7 254
Clients et comptes rattachés	3 331	- 345	2 986
Autres créances et comptes de régularisation	8 406	-	8 406
Valeurs mobilières de placement	70	- 1	69
Disponibilités	15 533		15 533
Total ACTIF	127 477	- 24 506	102 971
Capital			39 791
Primes liées au capital			29 801
Réserves groupe			1 883
Réserves de conversion			-
Résultat de l'exercice			141
Total capitaux propres			71 617
Intérêts hors groupe			-
Provisions			1 334
Emprunts et dettes financières			19 997
Fournisseurs et comptes rattachés			5 951
Autres dettes et comptes de régularisations			4 073
Total PASSIF			102 971

Compte de résultat consolidé

	2021.12
Ventes de marchandises	31
Production vendue (biens)	35 192
Production vendue (services)	3 296
Chiffre d'affaires	38 519
Productions stockée	902
Production immobilisée	1 568
Subventions d'exploitation	592
Transferts de charges d'exploitation	1 034
Reprises sur dépréciations et provisions	569
Autres produits	- 0
Achats consommés	- 16 359
Autres achats et charges externes	- 7 822
Impôts et taxes	- 730
Charges de personnel	- 9 862
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 3 657
Autres charges d'exploitation	- 285
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	4 470
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	4 470
Charges et produits financiers	- 2 417
Charges et produits exceptionnels	- 1 337
Impôt sur les bénéfices	- 558
Résultat net des entreprises intégrées	158
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	158
Intérêts minoritaires	17
Résultat net (part du groupe)	141
Résultat net par action	0,008

Etat de variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat Groupe de la période	Autres	Part groupe	Part des minoritaires	Total
Situation à l'ouverture								
Variation du capital	39 791	33 271				73 062		73 062
Frais d'augmentation de capital		-3 469				-3 469		-3 469
Résultat 2021.12				141		141		141
Variation de périmètre			1 883			1 883		1 883
Autres variations						0		0
Situation à clôture 2021.12	39 791	29 802	1 883	141	0	71 617	0	71 617

Tableau de flux de trésorerie

	2021.12
Résultat net total des sociétés consolidées	158
Elimination des amortissements et provisions	4 226
Elimination de la variation des impôts différés	- 11
Elimination des plus ou moins values de cession	- 164
Capacité d'autofinancement	4 209
Variation des stocks	-1 056
Variation des comptes clients	3 488
Variation des dettes et autres créditeurs	-1 905
Variation du besoin en fonds de roulement	527
Flux net généré par l'activité	4 735
Acquisition d'immobilisations	-3 213
Cession d'immobilisations	168
Incidence des variations de périmètre	-1 461
Flux net provenant des investissements	-4 506
Augmentations (réductions) de capital	39 353
Emissions d'emprunts	225
Remboursements d'emprunts	-24 413
Flux net provenant du financement	15 165
Variation de trésorerie	15 395
Trésorerie d'ouverture	0
Trésorerie de clôture	15 395

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

1. Faits marquants de l'exercice

- Opérations sur le capital et modifications des éléments d'identification de la société

Un apport-cession des titres de la société BERKEM DEVELOPPEMENT a été réalisé par la société HOF (devenue KENERCY) à la société GROUPE BERKEM le 8 mars 2021. Cette dernière est devenue à cette date la holding de la société BERKEM DEVELOPPEMENT.

Cet apport-cession a porté sur 33 485 060 actions ordinaires de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit 81 % du capital et des droits de vote. En rémunération de cet apport, la société GROUPE BERKEM a procédé à une augmentation de capital de 29 135 K€.

Le solde des actions BERKEM DEVELOPPEMENT détenu par HOF (devenue KENERCY) a été acquis par la société GROUPE BERKEM. Cette opération de cession a porté sur 5 014 938 actions de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit environ 12 % du capital et des droits de vote de celle-ci.

Concomitamment à ces opérations, la dénomination sociale de la société IMMOBILIERE ET FONCIERE a été modifiée en GROUPE BERKEM.

- Incident industriel

Le 24 juin 2021, un des ateliers du site de Lixol à La Teste-De-Buch a connu un incident qui a engendré sa fermeture. L'assurance perte d'exploitation a été mise en œuvre ainsi que le dispositif chômage partiel.

- Introduction en bourse

Le groupe consolidé dont la société GROUPE BERKEM est la consolidante a fait l'objet d'une introduction en bourse du périmètre sur le marché Euronext Growth le 7 décembre 2021. La capitalisation post-opération atteint environ 165 M€.

- Rachat des minoritaires

- BERKEM DEVELOPPEMENT

Le 15 décembre 2021, Groupe Berkem a acheté à M CAPITAL les 2 603 076 actions restantes, représentant les 6,33% d'intérêts minoritaires, pour une valeur de 3 436 K€.

- BERKEM SAS

La société BERKEM DEVELOPPEMENT a acquis en 2021 les titres de la société BERKEM détenus par la société M CAPITAL. L'opération a porté sur 1 532 991 titres pour une valeur totale de 2 022 226,80€, représentant les 5% d'intérêts minoritaires.

Du fait de cette acquisition, à la clôture 2021, la société BERKEM DEVELOPPEMENT détient 100 % du capital de la société BERKEM.

A la suite de ces opérations en 2021, l'ensemble des minoritaires a été racheté.

- Remboursement anticipé global des Obligations Convertibles

Ces obligations portées par le fonds NOVI 2 en date du 15 décembre 2021. Le nominal de obligations convertibles remboursées s'élève à 14 600 K€, auxquels il faut ajouter 657 K€ de prime de non-conversion, 2 929 K€ d'intérêts capitalisés et 1 185 K€ d'intérêts cash.

2. Référentiels et modalités

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe BERKEM sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables sont appliquées. Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous :

- Prudence ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Continuité de l'exploitation.

Pour les comptes consolidés, le groupe applique les méthodes obligatoires et de références prévues dans le cadre du règlement ANC 2020 -01 et notamment :

- L'activation des contrats de location financement ;
- L'inclusion dans le coût des actifs, des droits de mutation, honoraires et frais d'actes ;
- Comptabilisation à l'actif des frais de développement,
- La comptabilisation des engagements de fin de carrière et prestations assimilées ;
- L'activation des frais d'émission d'emprunts.

2.2. Présentation et comparabilité des comptes

Les états financiers consolidés sont présentés en K€. L'euro est la monnaie fonctionnelle de la société tête de groupe BERKEM. Toutes les données financières sont arrondies à l'euro le plus proche.

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2021 sont d'une durée de 10 mois. Les éléments de résultat utilisés pour la préparation des comptes consolidés couvrent la période du 8 mars 2021 au 31 décembre 2021.

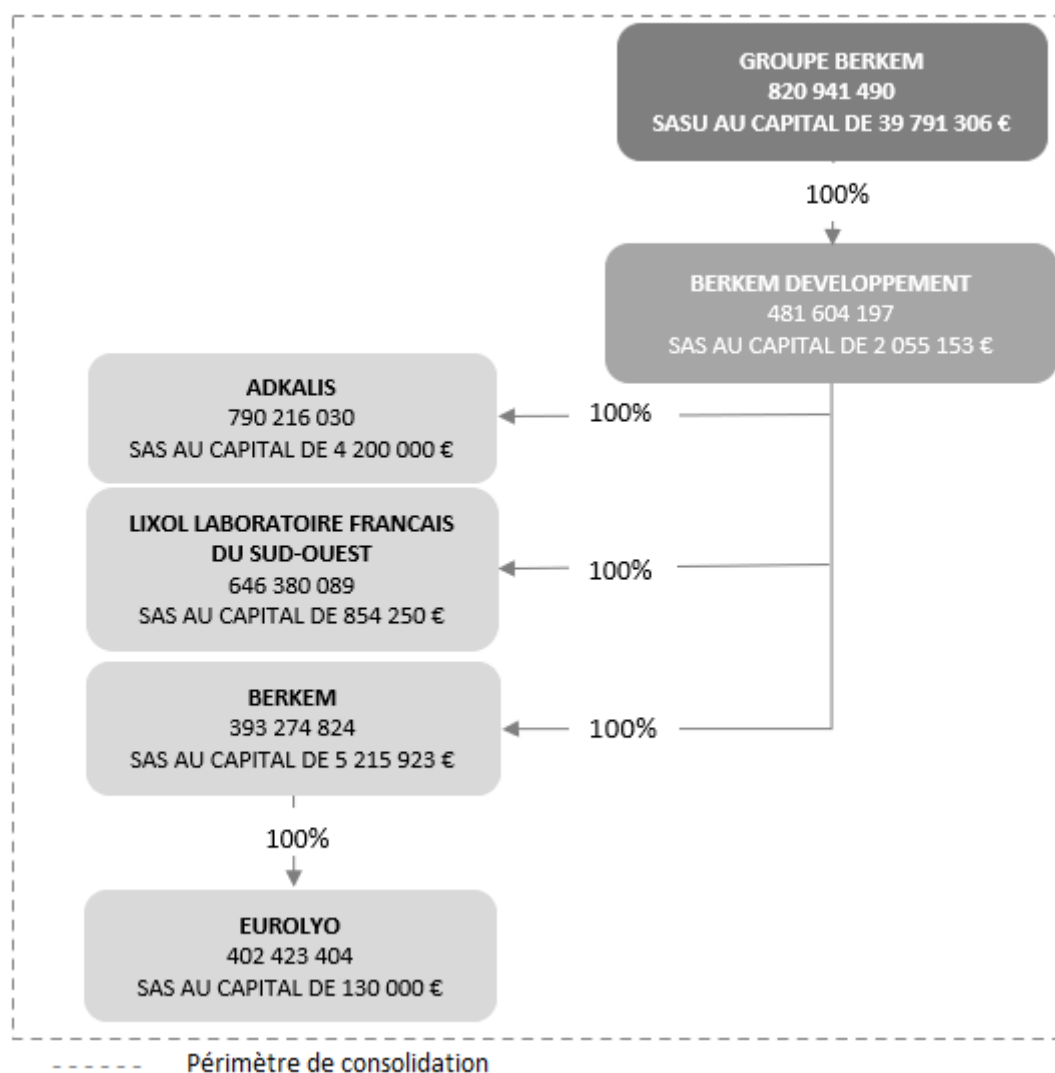
Le groupe a considéré que les flux de la période du 1^{er} mars au 7 mars 2021 étaient non significatifs, par conséquent ils ont été intégrés au compte de résultat consolidé intermédiaire et non dans l'écart d'acquisition.

2.3. Modalités de consolidation

Les comptes consolidés ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour rendre compte des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances analogues.

2.3.1. Présentation du périmètre consolidé

Le 8 mars 2021, la société GROUPE BERKEM est entrée au capital de la société BERKEM DEVELOPPEMENT devenant ainsi la société mère du groupe BERKEM.



2.3.2. Méthode de consolidation

La société Groupe BERKEM est la société mère du groupe BERKEM. L'ensemble des sociétés est contrôlé à ce jour exclusivement par la société Groupe BERKEM. Les entités contrôlées sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2021.12			
Unités	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation
SAS GROUPE BERKEM			Société mère
SAS BERKEM DEVELOPPEMENT	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
SAS BERKEM	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
SAS ADKALIS	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
SAS EUROLYO	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
SAS LIXOL LABORATOIRE FRANCAIS DU SUD-OUEST	100,00 %	100,00 %	Intégration globale

2.3.3. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les fonds commerciaux, pour lesquels les éléments identifiables ont été comptabilisés séparément, sont assimilés à des écarts d'acquisition en consolidation, lorsqu'ils ne répondent pas aux critères d'identification établis par le règlement ANC 2020-01.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif immobilisé en « Ecart d'acquisition ».

Test de dépréciation

À la date de prise de contrôle, tout excédent entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans l'actif net identifiable de la société acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont considérés comme ayant une durée d'utilisation non limitée.

Ainsi, conformément à l'ANC 2015-06, ils ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou si un indice de perte de valeur est identifié.

Pour ce test, l'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Le Groupe a reconnu les UGT Formulation et Extraction.

Les modalités des tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées dans la note 3.1.1

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé sur la ligne « dotation aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition », après le résultat net des sociétés intégrées. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisitions ne sont pas réversibles.

2.4. Méthodes et règles d'évaluation

2.4.1. Jugement et estimations de la direction du groupe

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement l'appréciation de la valeur des actifs immobilisés, notamment les éléments incorporels (écarts d'acquisition, fonds de commerce, frais de développement activés) et des actifs d'exploitation (impôts différés actifs par exemple).

2.4.2. Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou de location avec option d'achat sur des véhicules. Les biens acquis en application de ces contrats sont immobilisés. Le passif correspondant au capital restant dû, est inscrit en dette financière.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. Mais, en pratique, pour les locations de véhicules, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent $\leq$ à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats.

La redevance locative est retraitée en dotations aux amortissements et en charges financières :

	31/12/2021 (10 mois)
Annulation des redevances de loyers	535
- Comptabilisation de charges financières	- 29
- Dotations aux amortissements	- 413
Impact sur le résultat	93

2.4.3. Etats fiscalité différée

Conformément aux prescriptions de l'ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs,
- De déficits reportables.

Le taux d'impôt au 31/12/2021 est de 25%.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. Conformément au règlement ANC 2020 – 01, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement. Les IDA sur déficit représentent 772 K€ au 31/12/2021 relatifs aux sociétés :
 - Berkem Développement : 282 K€ ;
 - Berkem SAS : 489 K€.

2.4.4. Affacturage

Les opérations comptabilisées avec le factor font ressortir au 31 décembre 2021, une créance de 977 K€, correspondant aux sommes retenues au titre du fonds de garantie, des réserves de BFA et compte de rechargement.

Cette créance se décompose de la manière suivante :

- Adkalis : 205 K€
- Berkem SAS : 449 K€
- Eurolyo : 87 K€
- Lixol : 236 K€

Par ailleurs, le montant total des créances cédées au 31 décembre 2021 et non recouvrées est de 2 356 K€. En application du règlement ANC 2020-01, le Groupe enregistrant ses opérations de cessions de créances en diminution du solde des créances, ce montant n'apparaît pas au bilan au 31 décembre 2021. Ce montant concerne exclusivement la société Berkem SAS.

2.4.5. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné et pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés pour les structures du groupe concernées par des engagements de ce type et dont la valorisation peut être considérée comme significative.

La méthode utilisée par le groupe est prospective. Elle tient compte des engagements externalisés par la société BERKEM dans le cadre d'un contrat d'assurance IFC, pour un montant 79 K€. La provision est de 1 053 K€ au 31 décembre 2021. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses utilisées			
Taux d'actualisation	Iboxx corporate AA10+	31/12/2020	0,35%
		28/02/2021	0,69%
		31/12/2021	0,98%
Age départ en retraite	67 ans cadre et non cadre		
Taux progression salaire	2% constant (cadre et non cadre)		
Taux de rotation personnel	1% cadre		
	5% non cadre		
Convention collective	Chimie		
Départ à l'initiative du salarié			
Table de mortalité	TG 05		

2.4.6 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte d'événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.4.7 Pertes de valeur (applicable aux immobilisations incorporelles et corporelles)

A la clôture de l'exercice il a été effectué un test de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles pour chaque UGT (Formulation et Extraction).

3. Compléments d'information relatifs au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles

	2021.03	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Var. de périmètre	Allocation du PPA	Reclassements	2021.12			
Frais de recherche	-	495	-		1 674	-	458	2 627			
Concessions, brevets & droits similaires	-	300	-		-	2 300	-	2 600			
Fonds commercial	-	-	-		-	-	-	-			
Marque	-	-	-		-	3 600	-	3 600			
Clientèle	-	-	-		-	18 400	-	18 400			
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-		-	-	-	-			
Immo. incorporelles en cours	-	-	-	46	504	-	-	458	-		
Total immobilisations incorporelles	-	795	-	46	-	2 178	24 300	-	27 227		
Amt/Dép. frais de rech.	-		-	-	228	-	747	-	-	975	
Concessions, brevets & droits similaires	-		-	-	14	0	-	154	-	-	168
Amt/Dép. clientèle	-		-	-	0	-	-	751	-	-	751
Autres immobilisations incorporelles	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total amortissements et provisions	-		-	-	1 147	-	747	-	-	-	1 895
Total valeur nette	-	795	-	46	-	1 147	1 431	24 300	-	25 333	

Les immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développements et de recherches, de logiciels, de brevets, de marques, de relations clientèles et d'écarts d'acquisition. Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) : 10 ans en linéaire ;
- Frais de développement : 5 ans en linéaire ;
- Logiciels : de 3 à 5 ans en linéaire
- Brevets : de 10 à 20 ans en linéaire ;
- Relation client : 20 ans en linéaire.

La colonne « variation de périmètre » correspond à l'impact de l'intégration dans le périmètre de consolidation des sociétés Adkalis, Berkem SAS, Eurolyo, Lixol et Berkem développement après retraitement de consolidation.

3.1.1 Ecarts d'acquisition

	2021.03	Entrées de périmètre	Affectation du PPA	Dotations de l'exercice	2021.12
BERKEM DEVELOPPEMENT	-	53 355	-25 383		27 972
BERKEM SAS	-	1 721			1 721
Total écarts d'acquisition	-	55 076	-25 383	-	29 693
Total amortissements	-	0	-	-	-
Total valeur nette	-	55 076	-25 383	-	29 693

BERKEM DEVELOPPEMENT

L'entité Groupe BERKEM a pris le contrôle de la société BERKEM DEVELOPPEMENT à la suite de deux opérations successives. Le 8 mars 2021, un apport de 81 % des actions par la société HOF a été réalisé ainsi que l'acquisition de 12 % des actions détenues par la société HOF. En vertu du règlement ANC 2020 – 01, cette acquisition ne peut être considérée comme une opération à caractère interne dans les comptes consolidés du groupe BERKEM car le cédant est situé en dehors du périmètre du groupe BERKEM.

Le 15 décembre 2021, les 2 603 076 actions restantes ont été rachetées à M CAPITAL, pour une valeur de 3 436 K€.

L'écart d'acquisition a été calculé en 2 étapes :

Au 8 mars 2021, sur la base de situations intermédiaires établies au 28 février 2021, étant précisé que ces situations n'ont pas fait l'objet d'un audit, dont le calcul est détaillé ci-dessous.

Au 15 décembre 2021, sur la base des comptes établis au 31 décembre 2021, il en résulte une survaleur de 5 614 K€.

Le groupe a considéré que les flux de la période du 1^{er} mars au 7 mars 2021 et du 16 décembre au 31 décembre étaient non significatifs, par conséquent ils ont été intégrés au compte de résultat consolidé intermédiaire et non dans l'écart d'acquisition

Le calcul de l'écart d'acquisition issu de le l'opération du 8 mars 2021 se présente de la façon suivante (en K€) :

Prix d'acquisition (A)	38 254
Situation nette	1 266
(-) Actifs et passifs non identifiés repris	- 5 627
(-) Actif net ajusté (B)	- 4 361
Ecart d'acquisition préliminaire ⁽¹⁾ (A) - (B)	42 615
(+) Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	7 629
(-) Frais de recherche ⁽²⁾	- 1 431
(-) Impôt différé sur immobilisations incorporelles	- 1 072
Ecart d'acquisition avant affectation	47 741

- (1) L'écart d'acquisition préliminaire est celui présenté dans les comptes au 30 juin 2021
(2) L'ensemble des actifs incorporels ont été reclassé en écart d'acquisition à l'exception des frais de développement pour 1,4 M€ dans le bilan d'ouverture.

L'identification à la juste valeur des actifs et passifs a conduit à l'allocation suivante dans le bilan d'ouverture (en million d'euros) :

Actifs analysés	Montant alloué	Méthode d'évaluation	Durée de vie
Brevet / Licence	2,3 M€	Méthode des redevances	Entre 10 ans et 17 ans
Relation clientèle	18,4 M€	Méthode des surprofits	20 ans
Marque	3,6 M€	Méthode des redevances	Indéfinie
Immobilisations corporelles	1,8 M€	Juste valeur sur la base de valeur de marché ou des coûts de reconstitution	11 ans
Stocks	0,4 M€	Juste valeur	N/A
Impôts différés	(1 M€)	Impôt différé sur la revalorisation des brevets (et licence), sur les immobilisations corporelles et sur les stocks	N/A
Total alloué	25,4 M€		

L'évaluation à leur juste valeur des stocks à l'ouverture consiste à déterminer la marge que pourrait générer la vente de ces stocks séparément en déduisant du prix de vente d'une part les coûts de production restant à réaliser pour la mise sur le marché et d'autre part les coûts commerciaux et de livraison. Le traitement comptable de la valeur des stocks à l'ouverture a un impact négatif et non monétaire sur la marge lors de la vente effective des stocks. Cet impact négatif a été présenté dans le résultat exceptionnel.

BERKEM SAS

La société BERKEM DEVELOPPEMENT a acquis en 2021 les titres de la société BERKEM détenus par la société M CAPITAL. L'opération a porté sur 1 532 991 titres pour une valeur totale de 2 022 K€. Du fait de cette acquisition, à la clôture 2021, la société BERKEM DEVELOPPEMENT détient 100 % du capital de la société BERKEM.

L'écart d'acquisition a été calculé au 15 décembre 2021, sur la base des comptes établis au 31 décembre 2021. Il en résulte une survaleur de 1 721 K€.

Test de dépréciation

Les flux de trésorerie ont été évalués à partir des budgets et des plans à cinq ans établis à partir des perspectives de croissance et de marge cohérents avec les performances historiques du Groupe et de ses marchés. Le taux de croissance retenu pour la projection des cash-flows à l'infini, soit 2,0%, est cohérent avec les taux d'inflation à long terme en France.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés. Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que le Groupe. Au 31 décembre 2021, le taux d'actualisation déterminé à partir des données de marché ressort dans une fourchette comprise entre 9,0% et 10,0%. Ce taux d'actualisation est applicable pour l'UGT Formulation et l'UGT Extraction.

Après examen de la valeur des écarts d'acquisition, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2021.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBITDA utilisés pour le calcul de la valeur terminale et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées sur la base du plan d'affaires retenu, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières (-100 pdb pour le ratio EBITDA / CA, +100 pdb pour le taux d'actualisation). Ces analyses de sensibilité n'ont pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur valeur historique d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée normale d'utilisation des biens. Selon leur nature :

- Gros œuvre : 10 à 40 ans ;
- Agencements lourds : 4 à 30 ans ;
- Aménagements usuels, mobiliers et décoration : 5 ans ;
- Matériel informatique : 2 à 5 ans ;
- Véhicules : 3 à 5 ans.

L'identification à la juste valeur des actifs corporels a conduit à l'allocation de 1848 K€ dans le bilan d'ouverture et concerne principalement l'usine de Gardonne.

	2021.03	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Var. de périmètre	PPA	Reclassements	2021.12
Terrains	-	25	-			1 223	-	265	982
Constructions	-	283	-			11 755	-	265	12 303
Installations techniques, matériel & outillage	-	820	- 69			13 657	1 694	74	16 176
Installations techniques, matériel & outillage en crédit-bail	-	72	-			2 007	-	-	2 079
Matériel de bureau	-	-	-			0	138	-	138
Matériel de transport	-	183	-			806	-	-	989
Matériel de transport en crédit bail	-	125	-		-	125	-	-	-
Matériel informatique	-	34	- 3			478	16	-	525
Autres immobilisations corporelles	-	6	- 1			945	-	-	949
Immobilisations corporelles en cours	-	896	-			422	-	74	1 243
Avances et acomptes s/imm. corp.	-	100	-			2	-	-	102
Total immobilisations corporelles	-	2 417	- 74			31 295	1 848	-	35 487
Terrains	-		-	12	-	161	-	-	- 172
Constructions	-		-	455	-	7 229	-	-	- 7 684
Construction Crédit-Bail	-		-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel & outillage	-		83	936	-	11 314	137	-	- 12 030
Installations techniques, matériel & outillage Crédit-Bail	-		-	247	-	219	-	-	- 466
Matériel de bureau	-		-	10	-	-	-	-	- 10
Matériel de transport	-		-	173	-	495	-	-	- 669
Matériel de transport Crédit-Bail	-		-	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-		3	29	-	427	-	-	- 452
Autres immobilisations corporelles	-		-	41	-	490	-	-	- 531
Total amortissements et provisions	-		86	1 904	-	20 334	137	-	- 22 015
Total valeur nette	-	2 417	12	1 904	-	10 960	1 985	-	13 472

3.3. Immobilisations financières

	2021.03	Acquisitions	Cessions	Var. de périmètre	2021.12
Prêts, cautionnements et autres créances	-	-	-	212	212
Titres immobilisés	-	0	-11	24	13
Total immobilisations financières	-	-	-11	212	226
Total dépréciations immobilisations financières	-			-	-
Total valeur nette	-	-	-11	212	226

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

3.4. Stocks

	2021.12		
	Brut	Provision	Net
Matières premières, approvisionnements	2 061	-29	2 032
Produits intermédiaires et finis	5 444	-222	5 222
Marchandises	-	-	-
Total des stocks	7 505	-251	7 254

Les stocks sont composés de matières premières et autres approvisionnements. Les règles d'évaluation en consolidation sont identiques à celles pratiquées dans les comptes sociaux.

La valeur brute des matières premières et autres approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel (PRI), à savoir au coût de production comprenant :

- Les consommations ainsi que les charges directes et indirectes de production ;
- Les amortissements des biens concourant à la production ;
- Auquel un coefficient de structure est appliqué in fine.

Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks.

Pour la provision de dépréciation des stocks, la direction a défini un taux de décote en fonction du délai de rotation des stocks (plus de 12 mois sans mouvement). Le montant de provision est déterminé en appliquant ce taux à la valeur des stocks présents au 31 décembre 2021 :

- Ancienneté ≤ 24 mois : 25% ;
- Ancienneté > 24 mois et ≤ 48 mois : 50% ;
- Ancienneté > 48 mois et ≤ 72 mois : 75% ;

- Ancienneté > 72 100%.

Ci-dessous les mouvements de l'exercice sur les dépréciations de stocks :

	2021.03	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Var. de périmètre	2021.12
Dép. des stocks - MP, fourn. et approv.	-	-72	51	-7	-29
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	-	-257	277	-242	-222
Total dépréciation de stocks	0	-330	328	-249	-251

3.5. Créances clients

	2021.12		
	Brut	Provision	Net
Créances clients	3 273	-345	2 929
Facture à établir	58	0	58
Total des créances clients	3 331	-345	2 986

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'à l'inventaire un risque de non-recouvrement existe.

L'échéancier des créances clients se présente de la manière suivante :

	2021.12	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients	2 929	2 929	-	-
Facture à établir	58	58	-	-
Total créances	2 986	2 986	0	0

Ci-dessous les mouvements de l'exercice sur les dépréciations clients :

	2021.03	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Var. de périmètre	2021.12
Dépréciations clients et comptes rattachés	-	-31	51	-365	-345
Total	-	-31	51	-365	-345
Dép. aut. créances & int. courus - courant	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Total dépréciation clients et comptes rattachés	-	-31	51	-365	-345
--	---	-----	----	------	-------------

3.6. Autres créances et comptes de régularisation

Le détail des autres créances et comptes de régularisation est décomposé de la manière suivante :

	2021.12	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Impôts différés - actif	2 109	552	758	799
Autres créances - courant	1 710	1 710	-	-
Comptes courants Groupe actif - courant	341	341	-	-
Créances fiscales - hors IS - courant	1 349	1 349	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	2 547	2 547	-	-
Autres	350	350	-	-
Total des autres créances et comptes de régularisation	8 406	6 849	758	799

La récupération des impôts différés activés au 31 décembre 2021, sur les déficits antérieurs, a été estimée de la façon suivante :

	Montant activé	2022	2023	2024	2025
Berkem Développement	235		45	132	58
Berkem	490	395	95		
Lixol	48		38	10	
Total	773	395	178	142	58

3.7. Trésorerie

	2021.12
Actif	
Valeurs mobilières de placement	69
Disponibilités	15 533
Passif	
Concours bancaires courants	-208
Total trésorerie nette	15 394

La variation de trésorerie est détaillée dans les tableaux de flux de trésorerie, présentés en page 6, sur la période du 8 mars au 31 décembre 2021.

3.8. Capital

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté en page 5. Ci-dessous, le détail de la composition du capital social :

	Nombre (en milliers)	Valeur nominale	Total
Actions / parts sociales composant le capital social lors de la création	50,1	1 €	50 K€
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	17 668,325	2,25 €	39 753 K€
<i>Rémunération de l'apport des titres BERKEM DEVELOPPEMENT – 08/03/2021</i>	12 949,103	2,25 €	29 135 €
<i>Augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse 07/12/2021</i>	4 719,222	2,25 €	10 618 €
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	16,7	2,25 €	38 K€
<i>Réduction de capital motivée par des pertes – 19/02/2021</i>	50,1	(0,25 €)	(13 €)
<i>Regroupement des actions et modification de leur valeur unitaire – 08/03/2021</i>	(50,1)	(0,75 €)	(38 €)
	16,7	2,25 €	38 €
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	17 685,025	2,25 €	39 791 K€

Le capital social de la société Groupe Berkem a été affecté par plusieurs opérations intervenues au cours de l'année 2021 :

- 19/02/2021 : Réduction du capital motivé par des pertes à hauteur de 12,5 K€. Cette opération a eu pour effet de porter le capital à 37,5 K€ par la réduction de la valeur nette des 50 010 action de 1 € à 0,75 €.
- 08/03/2021 :
 - Regroupement des actions de la société. Echange d'une action ordinaire de valeur nominale de 2,25 € contre trois actions d'une valeur nominale 0,75€.
 - Apport de 33 485 060 actions de la société Berkem Développement. Cette opération a été rémunérée par l'émission de 12 949 103 actions nouvelles représentant une augmentation du capital de 29 135 K€
- 07/12/2021 : augmentation de capital d'un montant de 10 618 K€ dans le cadre de l'introduction sur le marché Euronext.

3.9. Prime d'émission

Une prime d'émission d'un montant de 33 271 K€ a été comptabilisée en date du 7 décembre 2021, dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse.

Les frais d'augmentation de capital nets d'impôt (avis CNC 2004-15) de 3469 K€ ont été imputés sur la prime d'émission.

3.10. Provisions

2021.03	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de périmètre	2021.12
---------	-------------------------------	---------------------------	------------------------------	---------

Provisions pour pensions et retraites	-	102	-190	1 141	1 053
Autres provisions pour risques et charges	-	281	-50	50	281
Total provisions	-	383	- 240	1 191	1 334

A la clôture 2021, les provisions pour charge sont composées de :

- Provision IDR : 1 053 K€ ;
- Provision pour impôts Adkalis : 236 K€ ;
- Litige Adkalis : 44 K€.

3.11. Dettes financières

Les variations de dettes financières sont les suivantes :

	2021.03	Augm.	Remb.	Var. de périmètre	2021.12
Emprunts obligataires	-	-	-17 471	17 471	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	2	-5 942	23 857	17 916
Endettement lié au crédit-bail	-	252	-505	2 064	1 810
Autres emprunts et dettes assimilées	-	1	-494	555	62
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	87	-	121	208
Total dettes financières	-	342	-24 413	44 067	19 997

La ventilation des dettes financières est la suivante :

	2021.12	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	17 916	5 182	12 341	392
Emprunts de crédit-bail	1 810	583	1 221	-
Autres emprunts et dettes assimilées	62	62	-	-
Trésorerie passive	208	208	-	-
Total dettes financières	19 997	6 041	13 563	392

La ventilation des dettes financières présentée dans le tableau ci-dessus est conforme aux échéanciers de remboursement prévu initialement.

En octobre 2018, la société BERKEM DEVELOPPEMENT a également souscrit à deux opérations de couverture de taux :

- Auprès de NATIXIS, un swap portant sur un notionnel de 3 366 000 € (amortissable) échangeant un EURIBOR 3M contre un taux fixe de 0,38750 % l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022 ;
- Auprès du Crédit Agricole, un swap portant sur un notionnel de 4 080 000 € échangeant un EURIBOR 3M contre un taux fixe de 0,415 % l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022.

3.12. Dettes non financières

	2021.12	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	4 844	4 844	-	-
Factures non parvenues	1 107	1 107	-	-
Total fournisseurs et comptes rattachés	5 951	5 951	-	-
	-			
Dettes s/ acquis d'actifs	93	93	-	-
Clients - Avances et acomptes reçus	371	371	-	-
Clients - Avoirs et RRR	421	421	-	-
Dettes sociales	2 153	2 153	-	-
Dettes fiscales	995	995	-	-
Impôts différés passif	-	-	-	-
Etat, impôts sur les bénéfices	9	9	-	-
Intérêts courus sur dettes	4	4	-	-
Autres dettes	26	26	-	-
Total autres dettes et comptes de régul.	4 073	4 073	-	-

3. Notes annexes sur les postes du compte de résultat consolidé

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe représente le montant cumulé des activités de négoce, de prestations de services et de production. Le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison pour les ventes de marchandises et de produits finis, à l'achèvement pour les prestations de services.

La ventilation du chiffre d'affaires du groupe, est la suivante :

	2021.12
France	28 972
Export	9 547
Total	38 519

4.2. Production Stockée

La production stockée d'un montant total de 902 K€, est principalement constituée de la variation de stocks de produits finis chez Adkalis (967 K€).

4.3. Production immobilisée

Le groupe a comptabilisé une production immobilisée de 1 568 K€ en produits d'exploitation, principalement pour les opérations suivantes :

Eurolyo :

- Développement d'un logiciel de contrôle à distance : 14 K€ ;
- Mise en place et automatisation d'un nouveau lyophilisateur : 120 K€ ;
- Automatisation et développement d'un système de cryobroyage : 95 K€.

Berkem SAS :

- Réalisation de travaux d'amélioration des bâtiments industriels de Gardonne : 338 K€ intégrant 214 K€ au titre des dépenses de personnel et 123 K€ de frais externes ;
- Réalisation de travaux d'amélioration des matériels industriels : 82 K€ incluant 69 K€ d'engagement de dépenses de personnel et 13 K€ de frais externes.

Lixol :

- Installation d'un nouveau réacteur sur le site de La Teste : 132 K€ ;
- Installation de vases d'expansion : 23 K€ ;
- Raccordement de cuves à la ligne de production : 23 K€ ;
- Travaux liés aux installations de défense incendie : 18 K€ ;
- Rénovation des sols : 6 K€.

Berkem Développement :

- Frais externes engagés en vue d'obtenir des AMM, en France et à l'étranger 297 K€ ;
- Développement d'une gamme de produits biosourcés 392 K€ ;
- Développement d'un produit ARNICA 103 K€ ;
- Développement d'un nouvel ERP 124 K€.

Pour information, le détail des montants de la production immobilisée ci-dessus correspond aux données 12 mois. Le total sur 12 mois fait 1 767 K€. Le compte de résultat consolidé 12 mois fait ressortir un montant de 1 568 K€. La différence correspond aux opérations entre le 1er janvier 2021 et le 8 mars 2021.

4.4. Subventions d'exploitation

Le groupe a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ses dépenses a permis au groupe de solliciter des crédits d'impôt pour un montant de :

	2021.12
Crédit impôt Recherche	531
Crédit impôt investissement	15
Autres subventions	46
Total Subventions d'exploitation	592

Le groupe a opté pour la comptabilisation du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en subvention d'exploitation pour la part qui ne peut être directement attribuable à des coûts de développement immobilisés.

4.5. Transferts de charges d'exploitation

Une partie de ses dépenses a permis au groupe de solliciter des crédits d'impôt pour un montant de :

	2021.12
Indemnité d'assurance	877
Autres	157
Total transferts de charges	1 034

L'indemnité perte d'exploitation s'élève à 877 K€ pour l'incident industriel survenu chez Lixol.

4.6 Reprises sur amortissements et provisions

Les reprises sur provision se décomposent de la façon suivante :

	2021.12
Reprise sur dépréciation des stocks MP et marchandises	328
Reprise sur dépréciation des créances (actif circulant)	51
Reprise sur provision des engagements de retraite	190
Total reprises sur dépréciations et provisions	569

4.7 Autres produits

Le compte d'autres produits est nul au 31/12/2021.

4.8 Achats de matières premières, autres approvisionnements et marchandises & variations de stocks

La ventilation des achats et variations de stocks, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	2021.12
Achat MP, fournitures & autres approvisionnements	-16 461
Variation des stocks MP, fournitures & autres approvisionnements	126
Autres achats	-24
Achats consommés	-16 359

4.9. Marge brute globale

La marge brute globale consolidée est la suivante :

	2021.12
Chiffre d'affaires	38 519
Production stockée	902
Production immobilisée	1 568
Transfert de charges d'exploitation	1 034
Achats consommés	-16 359
Marge brute	25 665

Taux de marge brute	67%
----------------------------	------------

4.10. Autres achats et charges externes

La ventilation des autres achats et charges externes, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	2021.12
Redevances de Location-financement	-43
Locations et charges locatives	-484
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 392
Autres charges externes	-413
Achats non stockés de matières et fournitures	-974
Personnel mis à disposition	-10
Sous-traitance générale	-338
Entretiens et réparations	-493
Primes d'assurance	-309
Etudes et recherches	-569
Divers	-91
Publicités	-403
Transports	-1 502
Déplacements, missions	-615
Frais postaux	-118
Services bancaires	-63
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	-6
Autres achats et charges externes	-7 822

4.11. Impôts et taxes

La ventilation des impôts et taxes, présentés dans le compte de résultat, est la suivant :

	2021.12
Impôts et taxes sur rémunérations	-257
Autres impôts et taxes	-473
Impôts et taxes	-730

4.12. Charges de personnel

La décomposition des charges de personnel, présentées dans le compte de résultat est la suivante :

	2021.12
Rémunérations du personnel	-6 820
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 951
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-90
Charges de personnel	-9 862

4.13. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 285 k€ dont 56 K€ de redevances de brevets.

4.14. Dotations aux amortissements sur immobilisations

Les dotations portant sur les immobilisations se décomposent de la façon suivante :

	2021.12
Amortissement des immobilisations incorporelles	-1 147
Amortissement des immobilisations corporelles	-1 708
Total amortissements sur immobilisations	-2 855

4.15. Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions se décomposent de la façon suivante :

	2021.12
Amortissement des charges d'exploitation à répartir	-369
Dépréciation des stocks MP et marchandises	-330
Provision des engagements de retraite	-102
Total amortissements et provisions	-801

4.16. Résultat financier

Le résultat financier se décompose tel que :

	2021.12
Produits de participation	7
Revenus des valeurs mobilières de placements	-
Gains de change	20
Autres produits financiers	1
Revenus des autres immobilisations financières	112
Reprises de provision	1
Total Produits financiers	142
Charges d'intérêts sur emprunt	-2 013
Pertes de change	-18
Autres charges financières	-46
Dotations aux provisions	-2
Total Charges financières	-2 079
Dot. /Amt primes de remb. des obligations	-480
Total Variation nette des dép. et prov. financières	-480
Total Résultat financier	-2 417

Les charges d'intérêts sont essentiellement constituées de 1 617 K€ d'intérêts sur les emprunts obligataires et 358 K€ d'intérêts sur la dette senior, souscrit par Berkem Développement.

4.17. Résultat **exceptionnel**

Le résultat exceptionnel se décompose tel que :

	2021.12
Produits de cession d'immobilisations	165
Autres produits exceptionnels	139
Reprise de provisions	50
Total Produits exceptionnels	354
Valeur comptable des éléments actifs cédés	-1
Autres charges exceptionnelles	-1 351
Dotation aux provisions exceptionnelles	-339
Total Charges exceptionnelles	-1 691
Total Résultat exceptionnel	-1 337

Les autres charges exceptionnelles correspondent notamment ;

- à la présentation en charges exceptionnelle du traitement comptable de la valeur des stocks à l'ouverture qui a un impact négatif et non monétaire sur la marge lors de la vente effective des stocks pour 368 K€,
- à des charges internes liées à l'IPO pour 588 K€.

4.18. Ventilation de l'impôt **sur les bénéfices**

Le poste « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat se décompose de la façon suivante :

	2021.12
Impôts différés	12
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	-570
Impôts sur les bénéfices	-558

4.17. Preuve d'impôt

	2021.12
Résultat net des entreprises intégrées	158
Impôt sur les bénéfices	-558
Résultat net taxable	716
<i>Taux d'impôt de la société mère</i>	<i>26.50%</i>
Charge d'impôt théorique	-190
Impact des différences permanentes	261
Crédits d'impôts	-145
Déficit non a ctivé	252
Ecart expliqués	368
Charge d'impôt réelle théorique	-558
Charge d'impôt réelle comptabilisée	-558

4. Informations sectorielles et géographiques

5.1. Présentation des secteurs d'activité

Le groupe déploie son savoir-faire industriel et son innovation à travers deux pôles d'expertises : l'extraction végétale et la formulation.

La direction ayant choisi d'organiser le groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut, en conséquence, couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à condition que les caractéristiques économiques des activités, regroupées au sein d'un même secteur, soient sensiblement les mêmes.

L'extraction végétale représente 32% du chiffre d'affaires consolidé en 2021. À travers sa filiale BERKEM, le groupe procède à l'extraction d'ingrédients naturels d'intérêts sélectionnés pour leur composition en molécules actives et leurs bénéfices. BERKEM cible des principes actifs comme les polyphénols, antioxydants naturels extraits des pépins de raisins ou de l'écorce de pin. Ces actifs et ingrédients sont ensuite proposés aux industriels des secteurs de la nutraceutique, la cosmétique et l'agroalimentaire pour la formulation de leurs produits.

A travers sa filiale EUROLYO, le groupe offre également des services de lyophilisation qui permettent de conserver l'intégralité des qualités organoleptiques et nutritionnelles des aliments et les principes actifs fragiles intrinsèques des produits, tout en prolongeant leur durée de vie et en facilitant leur transport et leur stockage.

Le chiffre d'affaires consolidé 2021 est composé à 68 % par l'activité de formulation. À travers ses filiales ADKALIS et LIXOL, le groupe s'occupe de la formulation et la réaction d'actifs chimiques orientés vers l'amélioration de la performance des matériaux de construction (filière bois notamment) et la synthèse de résines pour les industries de la peinture et des encres d'imprimerie.

Ces deux expertises convergent aujourd'hui pour développer une nouvelle technologie unique dans le monde de la chimie : les « sur activateurs végétaux », extraits végétaux capables de favoriser un large spectre d'efficacité des produits de synthèse, tout en diminuant leurs risques pour l'homme et l'environnement. L'activité des extraits végétaux apporte son expertise sur l'identification de molécules d'intérêts contenues dans divers végétaux, et le pôle formulation de biocides œuvre dans l'optimisation d'usage de la juste dose de molécules issues de la chimie de synthèse, grâce à la synergie des deux technologies.

5.2. Données sectorielles chiffrées

Données bilantielles	Formulation	Extraction végétale	Total
Écarts d'acquisition	12 837	16 856	29 693
Relation Client	5 851	11 798	17 649
Marques	3 400	200	3 600
Autres immobilisations incorporelles	2 829	1 255	4 084
Immobilisations corporelles	4 533	8 938	13 472
Besoin en fonds de roulement	5 094	3 529	8 623
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 960	5 641	15 602
Dettes financières	17 335	2 662	19 997

Données du compte de résultat	Formulation	Extraction végétale	Total
Chiffre d'affaires (détail fourni dans le point suivant)	26 232	12 288	38 519
EBITDA ⁽¹⁾	5 267	2 291	7 558
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 472	-1 617	-3 088
Résultat d'exploitation	3 499	971	4 470

(1) L'EBITDA est calculé comme suit : (i) produits d'exploitation diminués (ii) des achats et des charges externes, (iii) des charges de personnel et (iv) des autres charges.

5.3. Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Pour information, le détail des montants du chiffre d'affaire ci-dessous correspond aux données 12 mois. Le total sur 12 mois fait 46 066 K€. Le compte de résultat consolidé 12 mois fait ressortir un montant de 38 519 K€. La différence correspond aux opérations entre le 1er janvier 2021 et le 8 mars 2021.

	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires
Alimentaire et travail à façon	2 479	5%
Cosmétique	4 204	9%
Complément nutritionnel	7 738	17%
Autres	142	0%
Extraction végétale	14 563	32%
Construction	19 804	43%
Coatings	5 970	13%
Pest control	5 389	12%
Suractivateurs	26	0%
Autres	314	1%
Formulation	31 503	68%
Total Chiffre d'affaires	46 066	100%

5. Autres informations

6.1 Effectif

Au 31 décembre 2021, l'effectif moyen était de 169. Il se décomposait de la manière suivante :

Catégorie	Effectif
Cadres	56
Agents de maintenance	48
Employés	27
Ouvriers	38
Total	169

6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 113 K€ au titre de l'audit des comptes annuels et consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2021.

6.3 Rémunération des mandataires sociaux

	Montant en K€
Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	36
Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes de direction	①
Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes de surveillance	-
TOTAL	36

Les rémunérations allouées au conseil d'administration correspondent à des jetons de présence

① - La rémunération des membres des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

6. Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes consolidés annuels

Le groupe d'intégration fiscale dont la société BERKEM DEVELOPPEMENT était la tête de groupe prend fin le 31 décembre 2021. Un nouveau groupe d'intégration fiscale est constitué à compter du 1er janvier 2022. La société tête de groupe de ce nouveau groupe est la société GROUPE BERKEM, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 820 941 490. Les sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale sont les sociétés ADKALIS, BERKEM, BERKEM DEVELOPPEMENT, EUROLYO et LIXOL.

Le 24 février 2022, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine déclenchant une crise de grande envergure. Au niveau international, les impacts économiques et financiers devraient être significatifs.

Selon la direction la guerre en Ukraine n'a pas d'impact immédiat sur l'activité des sociétés du groupe dans la mesure où il n'existe aucune relation avec l'Ukraine et la Russie.

A terme, certains approvisionnements de matières premières pourraient en être impactés.

7. Engagement hors-bilan

8.1 Ratio à respecter

Le groupe est soumis au respect de ratios au titre de ses engagements financiers :

Le groupe est soumis au respect de ratios suivants au titre de ses engagements financiers, auprès des prêteurs seniors :

- Ratio de levier financier (Dettes financières nettes consolidées / EBITDA consolidé) :
 - ≤ 2 pour 2021 et les années suivantes ;
- Ratio de couverture du service de la dette $\geq 1,10x$.

8.2. Engagements donnés

ENGAGEMENTS DONNES

13 011 K€

Société concernée		
	Gage espèces donné sur financement BPI	100
BERKEM DEVELOPPEMENT	Nantissement de titres des filiales en garantie du prêt senior consenti par Crédit Agricole Aquitaine, Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes et la Banque Populaire Centre Atlantique	12 171
LIXOL	Privilège de prêteur de denier Rang 1 sur prêt d'équipement obtenu de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	740

8.3. Engagements reçus

ENGAGEMENTS RECUS		3862 K€
Société concernée		
ADKALIS	Garantie Etat pour prêt Banque Palatine à hauteur de 90%	540
	Garantie Etat pour prêt Banque Crédit Coopératif à hauteur de 90%	450
BERKEM	Garantie Etat pour prêt Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique à hauteur de 90%	540
	Garantie Fonds National de Garantie de Prêt Croissance Industrie 2 du prêt BPI à hauteur de 80%	490
	Cautionnement Caisse Mutuel Garant INDUST MECA du prêt équipement à hauteur de 30%	113
LIXOL	Garantie Etat pour prêt de la Caisse d'Epargne à hauteur de 90%	450
BERKEM DEVELOPPEMENT	Garantie Etat pour prêt Crédit Agricole à hauteur de 90%	225
	Garantie Fonds National de Garantie "Garantie Atout ETI " du financement la BPI à hauteur de 90%	394
	Etat pour prêt Banque Palatine à hauteur de 90%	660

6.2. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA AU 31 DECEMBRE 2021



BERKEM

**INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA
AU 31 DECEMBRE 2021**

GROUPE BERKEM

20 rue Jean Duvert
33290 Blanquefort

2. Contexte des informations financières pro forma

Un apport-cession des titres de la société BERKEM DEVELOPPEMENT a été réalisé par la société HOF à la société GROUPE BERKEM le 8 mars 2021. Cette dernière est devenue à cette date la holding de la société BERKEM DEVELOPPEMENT.

Cet apport-cession a porté sur 33 485 060 actions ordinaires de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit 81 % du capital et des droits de vote. En rémunération de cet apport, la société GROUPE BERKEM a procédé à une augmentation de capital de 29 135 K€.

Le solde des actions BERKEM DEVELOPPEMENT détenu par HOF a été acquis par la société GROUPE BERKEM. Cette opération de cession a porté sur 5 014 938 actions de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit environ 12 % du capital et des droits de vote de celle-ci.

BERKEM DEVELOPPEMENT est la société mère du sous-groupe constitué des entités suivantes :

- ADKALIS détenue à 100%
- LIXOL LABORATOIRE FRANÇAIS DU SUD-OUEST, détenue à 100%
- BERKEM, détenue à 95%
- EUROLYO, détenue à 100% par l'entité Berkem

Le compte de résultat pro forma de la situation financière non audité a été préparé dans le but de refléter les effets de l'acquisition comme si cette dernière avait été réalisée le 1er janvier 2021. Les données présentées dans ce pro forma correspondent aux douze mois d'activité de chacune des sociétés du groupe, à savoir aux flux du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

3. Base de préparation

L'information financière pro forma consolidée non auditée présentée est établie en application du règlement délégué (UE) sur les prospectus n° 2019/980 et des guidelines de l'ESMA sur les prospectus de juillet 2020 et de la position recommandation n°2021-02. Elle est constituée des comptes de résultat pro forma consolidés non audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. L'information financière pro forma a été établie sur la base d'hypothèses résumées ci-dessous et doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés audités de Groupe Berkem au 31 décembre 2021.

L'information financière pro forma consolidée non auditée est présentée en milliers d'euros et reflète l'acquisition de Berkem Développement comme si l'opération avait été finalisée le 1^{er} janvier 2021.

L'information financière pro forma ne reflète aucune dépense de restructuration ni de coût d'intégration susceptible de résulter de l'acquisition. Elle ne reflète également aucune économie potentiellement réalisable via la suppression de certaines dépenses ou résultant de synergies opérationnelles et fiscales. Aucun exercice d'uniformisation des règles et méthodes comptables n'a été procédé.

L'information financière pro forma non auditée est présentée uniquement à titre d'illustration et ne constitue pas nécessairement une indication du résultat que la société consolidée aurait réalisé si l'acquisition avait été finalisée le 1^{er} janvier 2021. Elle ne constitue pas non plus une indication des résultats futurs de la société consolidée. Les ajustements pro forma, qui sont détaillés ci-dessous, reposent sur les informations disponibles à ce jour, ainsi que sur certaines hypothèses et estimations jugées raisonnables par le Groupe Berkem :

- Résultat intercalaire : le résultat intercalaire a été calculé à partir des états financiers intermédiaires non audités de toutes les entités du groupe, pour la période de 2 mois, close le 28 février 2021.

4. Informations financières consolidées pro forma

	Résultat intercalaire 28/02/21 (2 mois)	Comptes consolidés 31/12/2021 (10 mois)	Comptes consolidés pro forma 31/12/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	7 547	38 519	46 066
Ventes de marchandises	-4	31	27
Production vendue (biens)	7 523	35 192	42 715
Production vendue (services)	28	3 296	3 325
Production immobilisée	157	1 568	1 725
Productions stockée	-373	902	529
Subventions d'exploitation	130	592	722
Reprises sur dépréciations et provisions	42	569	611
Autres produits	7	0	6
Autres produits d'exploitation	16	1 034	1 050
Produits d'exploitation	7 525	43 184	50 709
Achats consommés			
Achats de M.P. & autres approvisionnements	-3 286	-16 485	-19 770
Variation de stock (m.p.)	237	126	363
Charges externes	-1 113	-7 822	-8 935
Impôts et taxes	-58	-730	-788
Salaires et traitements	-1 126	-6 820	-7 947
Charges sociales	-479	-2 951	-3 430
Autres charges de personnel	-3	-90	-93
Dotations aux amortissements et aux provisions	-590	-3 657	-4 247
Dotations aux amortissements des immobilisations	-244	-2 855	-3 099
Autres dotations	-346	-802	-1 148
Autres charges d'exploitation	-16	-285	-301
Charges d'exploitation	-6 434	-38 715	-45 149
Résultat d'exploitation	1 091	4 469	5 560
Produits financiers	0	142	142
Charges financières	-349	-2 559	-2 908
Résultat financier	-350	-2 417	-2 766
Résultat courant des sociétés intégrées	741	2 053	2 794
Produits exceptionnels	64	354	418
Charges exceptionnelles	-24	-1 691	-1 715
Résultat exceptionnel	40	-1 337	-1 297
Résultat avant IS et participation	781	716	1 497
Impôt sur les bénéfices	-212	-558	-770
Résultat net des entreprises intégrées	568	159	727
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net de l'ensemble consolidé	568	159	727
Intérêts minoritaires	176	17	193
Résultat net (part du groupe)	393	141	534

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2021

GROUPE BERKEM

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale

GROUPE BERKEM

SA au capital de 39 791 309 €

20 rue Jean Duvert

33290 BLANQUEFORT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE BERKEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 8 mars 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 29.693 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes « 2.3.3 Écarts d'acquisition » et « 3.1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés.
- il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait au Tourne et à Bordeaux, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

P/ DEIXIS,

Nicolas de Laâge de Meux

Associé

P/ VS AUDITEX

Simon Vezin

Associé

8. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

GROUPE BERKEM

Rapport des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale

GROUPE BERKEM S.A.

20 rue Jean Duvert

33290 BLANQUEFORT

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous ai été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait au Tourne et à Bordeaux, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

P/ DEIXIS,

Nicolas de Laâge de Meux

Associé

P/ VS AUDITEX

Simon Vezin

Associé

9. INFORMATIONS GENERALES

9.1. CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris.

Code ISIN : FR00140069V2

Code Mnémonique : ALKEM

Classification : 55201000 - Chemicals

LEI : 969500O33I1Y9I2ZN360

9.2. CONTACT

Le siège social de la Société est situé : 20, rue Jean Duvert à Blanquefort (33290).

Téléphone : +33 (0)5 64 31 06 60

Adresse électronique : berkem@berkem.com

Site internet : <https://www.groupeberkem.com/fr/>

10.TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, les tables de concordance ci-après permettent d'identifier, dans le présent rapport financier annuel, les informations devant figurer au sein du rapport de gestion.

N°	Eléments requis	Référence (Chapitre/Section)
I	RAPPORT FINANCIER ANNUEL	
1	Comptes annuels	4
2	Comptes consolidés	6
3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	5
4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	7
5	Rapport de gestion	Voir II de la présente table de concordance
6	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce	Voir III de la présente table de concordance
7	Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel	1
9	Rapport des commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce	5
II	RAPPORT DE GESTION	
1	Situation et activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé et, le cas échéant, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	2.1.1.1
2	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elles contrôlent	2.1.1. / 2.1.6
3	Indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe	2.1.7
4	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement)	2.1.6

5	Description des principaux risques et incertitudes (y inclus l'exposition aux risques financiers et de marché)	2.1.9
6	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers et de marché	2.1.10
7	Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice	2.1.3
8	Évolutions prévisibles	2.1.2
9	Activités en matière de recherche et développement	2.1.4
10	Succursales existantes	2.1.5
11	Compte rendu de l'état de participation des salariés au capital, des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié	2.4.3 / 3.5
12	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	2.4.5
13	Prises de participation dans des sociétés ayant leur siège en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de ces sociétés	2.1.10.1
14	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	2.1.10.3
15	Personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société aux assemblées générales	2.4.1
17	Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	2.2.7
18	Informations sur les programmes de rachat d'actions	2.4.4
19	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	2.2.5
20	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices et dividendes éligibles à l'abattement de 40 %	2.2.2

21	Prêts de moins de trois ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant	2.2.6
22	Information sur les charges somptuaires non fiscalement déductibles (article 223 quater du Code général des impôts)	2.2.3
23	Détail des dettes fournisseurs et des dettes clients (article D. 441-4 du Code de commerce)	2.2.4
24	Transactions avec des parties liées	3.2
III	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	
1	Composition du Conseil	2.3.1
3	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	3.1
5	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale de la Société	3.2
7	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	3.4
8	Mode de direction générale de la Société (uniquement en cas de modification)	2.3.3
9	Code de gouvernement d'entreprise, dispositions écartées et raisons pour lesquelles elles l'ont été	2.3.5